



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du Bureau territorial du 1^{er} décembre 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n° 2020-12-01_2105

Adhésion au réseau Initiative
Ile-de-France 2020-2021

L'an deux mille vingt, le 1^{er} décembre à 10h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présentielle/visioconférence en application de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 prorogé par la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire n°2020-1379 du 14 novembre 2020. La séance étant ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 novembre 2020 et le quorum étant réduit à un tiers des membres présents.

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Représenté par
LEPRÊTRE	Michel	Président	P	
DAUMIN	Stéphanie	1 ^{ère} vice-présidente	P	
VIELHESCAZE	Camille	2 ^{ème} vice-présidente	P	
DELL'AGNOLA	Richard	3 ^{ème} Vice-président	V	
DEFREMONT	Jean-Marc	4 ^{ème} vice-président	P	
BENSARSA	Lamia	5 ^{ème} vice-présidente	P	
BENCHEIKH	Imène	6 ^{ème} vice-président	-	
DECROUY	Clément	7 ^{ème} vice-président	V	
MARCHAND	Romain	8 ^{ème} vice-président	V	
VALA	Cécilia	9 ^{ème} vice-présidente	V	
GONZALES	Elise	10 ^{ème} vice-présidente	-	
GROUSSEAU	Jean-Jacques	11 ^{ème} vice-président	P	
VILAIN	Jean-Marie	12 ^{ème} vice-président	-	
LABROUSSE	Sophie	13 ^{ème} vice-présidente	V	
GRILLON	Eric	14 ^{ème} vice-président	P	
LAURENT	Jean-Luc	15 ^{ème} vice-président	P	
MARCILLAUD	Bruno	16 ^{ème} vice-président	P	
LALLIER	Nathalie	17 ^{ème} vice-présidente	P	
YAVUZ	Métin	18 ^{ème} vice-président	V	
DUFOUR	Jean-Marc	19 ^{ème} vice-président	V	
LAFON	Gilles	20 ^{ème} vice-président	P	
AGGOUNE	Fatah	1 ^{er} Conseiller délégué	P	
GAUDIN	Philippe	2 ^{ème} Conseiller délégué	P	
ID ELOUALI	Ali	3 ^{ème} Conseiller délégué	-	
BELL-LLOCH	Pierre	4 ^{ème} Conseiller délégué	P	

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2101 à 2107	21	-	21

Exposé des motifs

Initiative Ile-de-France, est un réseau francilien d'accompagnement, de financement et d'hébergement des entrepreneurs. Pour aider les entrepreneurs à créer et pérenniser leurs entreprises dans les territoires, l'offre du réseau Initiative Ile-de-France se décline à travers trois outils complémentaires :

- de l'accompagnement en amont par les plateformes Initiative pour expertiser le projet de l'entrepreneur et faciliter la mise en relation bancaire.
- du financement avec le prêt d'honneur des plateformes Initiative pour renforcer les fonds propres de l'entrepreneur et lui permettre d'avoir accès au crédit bancaire et à d'autres dispositifs.
- de l'hébergement proposé par les structures d'hébergements membre du réseau Initiative Ile-de-France (incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises et espaces de coworking).

Depuis 2018, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est adhérente au Réseau Initiative-Ile-de-France, pour son équipement La Fabrique, pépinière et hôtel d'entreprise situé à Cachan et bénéficie à ce titre des actions d'Initiative Ile-de-France à destination des structures d'hébergement :

- des actions de communication et de promotion (relations presse, communication digitale, cartographie interactive des structures membres, etc.)
- des workshops et sessions de formation pour les responsables et animateurs des structures d'hébergement
- un centre de ressources : veille juridique et documentaires, fiches professionnelles, hotline
- un appui à la recherche de sources de financement, coordination de réponses à des appels à projets régionaux, par exemple et suivi des conventions de partenariat.

Aussi il vous est proposé de renouveler l'adhésion au Réseau Initiative-Ile-de-France, au titre de l'année 2020, ainsi que 2021, pour un montant annuel de 700 €, soit un montant total de 1 400 €.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1867 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Considérant l'intérêt que représente pour le territoire l'adhésion au Réseau Initiative Ile-de-France ;

Vu les statuts de cette association ;

Vu le rapport d'activité 2019 et le plan d'action 2020 ;

Entendu le rapport de M. Fatah Aggoune ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve l'adhésion de l'EPT au réseau Initiative Ile-de-France, au titre de l'année 2020, ainsi que 2021, pour son établissement La Fabrique, pour un montant annuel de 700 €, soit un montant total de 1 400 €.
2. Précise que ces dépenses sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 21

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 7 décembre 2020 ayant été publiée le 7 décembre 2020



A Vitry-sur Seine, le 3 décembre 2020
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

INITIATIVE ILE-DE-FRANCE STATUTS

TITRE I. Forme – Dénomination – Objet – Siège – Durée - Moyens

ARTICLE 1 – FORME - DENOMINATION

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, modifiée par la loi du 20 juillet 1971, poursuivant un but non lucratif et dont les résultats ne peuvent être distribués aux membres sous la dénomination « Initiative Ile-de-France », dite, en abrégé « Initiative IDF ».

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

Initiative Ile-de-France est la tête de réseau régionale des Plateformes Initiative France et des structures d'hébergement professionnel en Ile-de-France (les pépinières d'entreprises, les incubateurs, les espaces de coworking, les hôtels d'entreprises).

Les Plateformes Initiative France sont des associations régies par la loi du 1er juillet 1901, modifiée par la loi du 20 juillet 1971, poursuivant un but non lucratif dont l'objet est de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de Petites ou Moyennes Entreprises (PME) ou Très Petites Entreprises (TPE).

Initiative France, association reconnue d'utilité publique depuis le 22 juin 2012 et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, modifiée par la loi du 20 juillet 1971, est la Fédération nationale des plateformes Initiative.

ARTICLE 3 – OBJET

Initiative Ile-de-France a pour objet pour ses membres :

- 1- Dans le respect des dispositions légales, de déceler, de favoriser, d'accompagner et d'héberger l'initiative créatrice d'emplois par l'octroi d'une aide financière sans garantie ni intérêt. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME ou TPE.
- 2- De concevoir et de conduire des programmes d'actions à partir de réflexions stratégiques portant sur le développement des Plateformes Initiative et des structures d'hébergement en Ile de France.

- 3- De favoriser la professionnalisation, la formation des bénéficiaires, les échanges d'expérience et la formation des équipes d'animation de ses membres Plateformes Initiative et structures d'hébergement en Ile-de-France sur l'exercice de leur métier et sur leur place dans les programmes de soutien à la création d'entreprises en Île de France afin de construire une expression collective.
- 4- D'apporter des conseils et de l'assistance aux Collectivités et à toute structure souhaitant créer des plateformes Initiative ou des structures d'hébergement.
- 5- De développer la communication et la promotion des Plateformes Initiative France et des structures d'hébergement à l'échelle régionale.
- 6- De représenter ses adhérents, les plateformes Initiative France d'Ile-de-France et les structures d'hébergement implantés en Ile de France et en Outre-Mer, auprès des institutions régionales et autres interlocuteurs régionaux.
- 7- De rechercher et d'animer les partenariats publics et privés régionaux pour le réseau et ses structures adhérentes.
- 8- D'assurer la gestion d'un Centre de ressources et d'un Observatoire économique de la création d'entreprises en rapport avec les activités d'accompagnement, de financement et d'hébergement de ses membres Plateformes Initiative et structures d'hébergement
- 9- De mutualiser, en réponse aux besoins ne pouvant être satisfaits au niveau local, des outils régionaux nouveaux d'ingénierie financière pour les plateformes Initiative France et les structures d'hébergement.

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 36, rue des Petits Champs – 75002 PARIS.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même ville et dans une autre localité de la région sur simple décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 5 – DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 6 – MOYENS D'ACTION

Les moyens d'action de l'association sont notamment :

- ses publications, bulletins, mémoires, études, commissions, colloques, conférences et salons,
- son partenariat avec les réseaux associatifs et institutions concernant le même objet,
- son partenariat avec les entreprises et intervenants du monde économique,
- et tout autre moyen non interdit par la loi et les réglementations en vigueur.



TITRE II : MEMBRES DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 7 – DÉFINITION - ACQUISITION DE LA QUALITÉ DE MEMBRES

Les membres s'engagent à adhérer aux présents statuts qui lui seront communiqués préalablement à son entrée dans l'Association, à apporter leur concours à l'Association, à contribuer à la réalisation de son objet et à participer à son financement.

Les membres de l'Association ne reçoivent aucune rémunération au titre des fonctions et/ou missions qui leur sont confiées.

Le Conseil d'Administration tient à jour la liste des membres de l'Association, leur qualité et mandat. Il vérifie que les membres continuent de remplir les conditions nécessaires au maintien de leur qualité de membre.

Ne peuvent être membres de l'association :

1. Les personnes condamnées pour crime de droit commun ou pour l'un des délits prévus et réprimés par le livre III du code pénal, les chapitres II, III et IV du titre III du livre IV du code pénal, les titres IV et V du livre IV du code pénal, le titre VI du livre Ier du code monétaire et financier, ou pour tentative ou complicité de l'un de ces crimes ou délits
2. Les personnes empêchées d'exercer un commerce en vertu du chapitre VIII du titre II du livre Ier du code de commerce, ainsi que les personnes condamnées en application soit du chapitre VIII du titre II du livre III et de la section IV du chapitre IV du titre Ier du livre V du code des assurances, soit du titre VII du livre V du code monétaire et financier
3. Les faillis non réhabilités par application de l'article L. 653-11 du code de commerce
4. Les anciens officiers ministériels destitués ou révoqués.
5. Les personnes révoquées d'un ordre professionnel par mesure disciplinaire.
6. Les personnes qui se sont rendues coupables d'une infraction fiscale reconnue frauduleuse en application de l'article 1741 du code général des impôts par une décision judiciaire ayant autorité de chose jugée.
7. Les personnes qui se sont rendues coupables d'infractions aux interdictions prévues à l'article L. 8221-1 du code du travail.

Les Membres de l'association sont répartis en cinq collèges :

- 1. Le collège des plateformes Initiative** implantées en Région Ile de France, titulaires de la qualification attribuée par Initiative France.

Elles sont représentées par leur Président ou un administrateur dûment mandaté.

Les membres de ce collège sont électeurs et éligibles au Conseil d'Administration et au Bureau dans les conditions prévues par les articles 14 et 15 des présents statuts.

- 2. Le collège des pépinières et structures d'hébergement.**

Les membres de ce collège sont les pépinières, incubateurs et autres structures d'hébergement des créateurs d'entreprises, sises sur le territoire de la Région Ile de France et d'Outre-Mer.

Elles sont représentées par leur Président ou leur représentant dûment mandaté.

Les membres de ce collège sont électeurs et éligibles au Conseil d'Administration et au Bureau dans les conditions prévues par l'article 15 des présents statuts.

3. Le collège des membres partenaires.

Les membres de ce collège sont des institutions publiques ou entreprises privées qui participent activement à la réalisation de l'objet social d'Initiative Ile-de-France, par des actions de mise à disposition de personnel ou de financement du fonds de prêt ou d'accompagnement d'Initiative IDF.

Les membres de ce collège sont électeurs et éligibles au Conseil d'Administration et au Bureau dans les conditions prévues par l'article 15 des présents statuts.

4. Le collège des membres de droit. Il est constitué de trois membres, à savoir :

- La Région Ile-de-France,
 - La Caisse des Dépôts délégation Ile-de-France ;
 - Initiative France, la fédération nationale des plateformes Initiative France.
- Elle est représentée par son Président ou un administrateur dûment mandaté

Les membres « Caisse des Dépôts » et « Région » de ce collège sont électeurs et éligibles au Conseil d'Administration et au Bureau dans les conditions prévues par l'article 15 des présents statuts.

5. Le collège des membres Qualifiés.

Les membres de ce collège sont des personnes physiques choisies pour leurs compétences techniques. Ils participent activement à la réalisation de l'objet social d'Initiative Ile-de-France, par des actions de suivi et de conseil sur des thématiques déterminées.

L'admission des Membres de l'association dans chaque collège est prononcée par le Conseil d'Administration, lequel, en cas de refus, n'a pas à faire connaître le motif de sa décision. Toute demande d'adhésion devra être formulée par écrit par le demandeur.

ARTICLE 8 - PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE :

La qualité de membre se perd par :

- La démission notifiée au Conseil d'Administration par lettre. Dans tous les cas, le paiement des cotisations échues et de l'année en cours reste dû.
- Le décès des personnes physiques

- L'exclusion prononcée en Assemblée Générale Ordinaire pour motifs graves. Concernant cette exclusion, l'intéressé devra être préalablement informé des griefs retenus à son encontre qui lui seront formulés, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'intéressé pourra exprimer personnellement lors de l'assemblée générale sa défense relative aux griefs qui lui sont reprochés.

- La dissolution de la personne morale
- La perte de la qualification attribuée par Initiative France.
- Le non-paiement de la cotisation
- La disparition de l'une quelconque des conditions nécessaires à l'acquisition de la qualité de membre.

TITRE III : RESSOURCES

ARTICLE 9 – RESSOURCES

Les ressources de l'Association se composent :

- des cotisations versées par ses membres,
- des revenus des biens ou valeurs qu'elle possède,
- des dons qui lui sont versés,
- des subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, des Collectivités Territoriale et de leurs établissements publics, qui lui sont accordées,
- de toutes autres ressources non interdites par la loi.

ARTICLE 10 – COTISATIONS

Les membres du collège « membres de droit » peuvent être exemptés de cotisation. Le barème de cotisation du collège « plateformes », du collège « des pépinières et structures d'hébergement, » du collège « partenaires » et du collège « personnes qualifiées » est fixé chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau.

Pour les membres qui doivent s'acquitter d'une cotisation, celle-ci est due au titre de l'année civile en cours.

Le paiement des cotisations doit intervenir aux dates fixées par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 11 - CONSTITUTION DES FONDS D'INTERVENTION FINANCIERE

Initiative Ile-de-France gère un ou des fonds thématiques d'intervention financière.

Le fonds d'intervention est constitué essentiellement de dons, de subventions, d'apports avec droit de reprise ou tout autre concours apporté par toute personne physique ou morale, par des collectivités locales ou organismes publics, par l'État ou encore les instances communautaires.

Un comité consultatif de suivi est mis en place sur décision du Conseil d'Administration, pour chaque fonds d'intervention géré par Initiative Ile-de-France qui le nécessite.

Il a pour missions de :

- Suivre la mise en œuvre et l'activité des fonds gérés par Initiative Ile-de-France.
- Proposer au Conseil d'Administration, qui en décide, des ajustements en termes de procédures d'attributions et de modalités d'intervention du prêt d'honneur du fonds.
- Proposer toutes actions permettant de développer les missions d'Initiative Ile-de-France dans le cadre de l'animation de ses fonds d'intervention et dans le respect de son objet social.
- S'assurer des bonnes relations entre les plateformes du réseau Initiative d'Ile-de-France, les autres partenaires et réseaux liés au financement et à l'accompagnement des projets de chaque fonds d'intervention.

Les décisions prises par le Comité consultatif de suivi ont valeur de recommandations.

Un comité d'orientation stratégique pour le fonds Ile-de-France Croissance est mis en place sur décision du Conseil d'Administration d'Initiative Ile-de-France qui lui confie les missions suivantes :

- Décider des ajustements en termes de procédures d'attributions et de modalités d'intervention du prêt d'honneur Ile-de-France Croissance,
- Orienter les actions permettant la mise en œuvre et le développement du prêt d'honneur Ile-de-France Croissance, suite notamment aux recommandations du comité consultatif de suivi du fonds,
- Analyser et mesurer les performances et la gestion du fonds régional Ile-de-France Croissance,
- Elaborer et appliquer les actions de communication nécessaires à la collecte de fonds et à la promotion d'Ile-de-France Croissance.

Les décisions prises par le Comité d'orientation stratégique d'Ile-de-France Croissance feront l'objet d'un compte-rendu auprès des instances d'Initiative Ile-de-France (Bureau, Conseil d'Administration).

Les modalités de chaque comité consultatif de suivi de chaque fonds d'intervention et du comité d'orientation stratégique du fonds Ile-de-France Croissance sont précisées dans le règlement intérieur d'Initiative Ile-de-France.

ARTICLE 12 - DISPOSITIONS RELATIVES A L'EMPLOI DU FONDS D'INTERVENTION FINANCIERE

Les aides attribuées ne donnent lieu à aucune ristourne, rémunération ou contrepartie au profit de l'Association.



Aucune aide ne peut être consentie au profit d'une entreprise ayant des liens directs ou indirects avec les donateurs, les membres ou le personnel de l'organisme qui est associé à la prise de décision. À cette fin, l'Association octroie les prêts d'honneur dans le respect des règles définies au paragraphe 4-4-1 de la norme NF X 50-771, à savoir :

- l'impossibilité de présenter au comité d'agrément un projet dans lequel un membre du Conseil d'Administration ou du comité d'agrément a un intérêt direct (prise de participation, cession d'activité),
- l'impossibilité de présenter au comité d'agrément le projet d'un membre du Conseil d'Administration, d'un membre du comité d'agrément ou d'un permanent de la plateforme,
- l'impossibilité de consentir une aide financière au profit d'un projet de toute personne ayant un lien parental au premier degré (ascendant, descendant, époux(se), conjoint(e), concubin(e), pacsé(e), partenaire en union libre) avec un membre du Conseil d'Administration, un membre du comité d'agrément ou un permanent de la plateforme,
- l'engagement des membres du comité d'agrément à ne pas participer aux décisions du comité d'agrément s'ils peuvent avoir un lien indirect (relations commerciales formalisées ou relations d'accompagnement technique notamment) ou un lien parental au second degré (frère et sœur) avec le porteur de projet.

Les remboursements des aides effectuées dans le cadre du fonds doivent impérativement être reversés dans le fonds.

Dans le cadre de l'application du 4 de l'article 238 bis du code général des impôts, Initiative Ile de France s'engage à respecter les règles communautaires, dans le cadre de ses activités, définies par :

Le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, annexé aux présents statuts,

Le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, annexé aux présents statuts,

Le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, annexé aux présents statuts,

Le règlement (UE) n° 717-2014 de la Commission du 27 juin 2014, concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, annexé aux présents statuts,

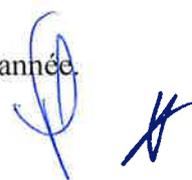
En application des dispositions légales et dans le cadre de l'objet de l'association, les fonds doivent être engagés dans les meilleurs délais.

Il est tenu une comptabilité analytique du fonds, selon la norme comptable d'INITIATIVE FRANCE.

TITRE IV – ASSEMBLEES GENERALES

ARTICLE 13 – ANNEE SOCIALE

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.



Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale au plus tard dans les 6 mois de la date de fin d'exercice.

ARTICLE 14 – ASSEMBLEES GENERALES

14.1 COMPOSITION

L'Assemblée Générale se compose des *cinq (5)* collèges tels que décrits à l'article 7 des présents statuts.

Nul membre ne peut se faire représenter par une personne autre qu'un membre du même collège, étant précisé qu'un même membre ne pourra se voir confier plus de 2 pouvoirs.

Les membres, à jour de leurs cotisations au 31 décembre de l'année précédant la tenue de l'Assemblée Générale, se réunissent en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'Extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à :

- une modification des statuts ;
- la dissolution anticipée de l'Association ;
- la dissolution de l'Association ou sa fusion avec toute Association.

Dans les autres cas, les Assemblées Générales sont qualifiées d'Ordinaire.

14.2 REUNIONS

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle est réunie au moins une fois, chaque année, sur la convocation du Président du Conseil d'Administration au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation, pour :

- entendre le rapport d'activité et le rapport financier de l'année écoulée et se prononcer à leur sujet,
- entendre le rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion et en donner quitus, et sur la situation morale et financière de l'association,
- entendre le rapport du Commissaire aux comptes,
- voter le projet d'activité et le budget prévisionnel de l'année en cours,
- redresser et/ou approuver les comptes de l'exercice clos,
- voter sur les éventuelles conventions réglementées
- nommer les administrateurs et désigner les Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- voter le texte des projets de résolutions,
- conférer au Conseil d'Administration toute autorisation pour accomplir les opérations entrant dans l'objet social d'Initiative IDF et pour lesquelles les pouvoirs statutaires seraient insuffisants.
- exclure les membres le cas échéant selon la procédure visée à l'article 8 ci-dessus.

Il peut être convoqué, à tout moment, une autre Assemblée Générale Ordinaire pour traiter des domaines relevant de sa compétence.



L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée par le président ou le Conseil d'Administration lorsqu'il en reconnaît l'utilité uniquement pour modifier les statuts, ou pour décider de la dissolution et/ de la fusion ou pour les actes portant sur l'immobilier.

14.3 CONVOCATIONS – ORDRE DU JOUR

Convocations

Elles sont faites au moins quinze jours à l'avance par lettre ou courriel indiquant le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration, en tenant compte des propositions qui lui ont été communiquées.

14.4 DELIBERATIONS

Assemblées Générales Ordinaires

Modalités de vote :

- Les membres du collège plateformes Initiative disposent, chacun, d'une voix.
- Les membres du collège des pépinières et structures d'hébergement disposent d'une voix, sans pouvoir excéder, au total, 4/10 des voix du collège des PFI
- Les membres partenaires disposent d'une voix, sans pouvoir excéder, au total, 1/10 des voix du collège des PFI.
- Les membres de droit disposent d'une voix chacun.
- Les membres qualifiés disposent d'une voix à titre consultatif.

En Assemblée Générale Ordinaire, la présence, effective ou représentée, des deux tiers, au moins des membres, est nécessaire.

Si cette condition de quorum n'est pas remplie, l'Assemblée est convoquée à nouveau dans les formes et délais prévus à l'article 14.3 ci-dessus et, lors de la seconde réunion, délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, mais seulement sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la précédente Assemblée.

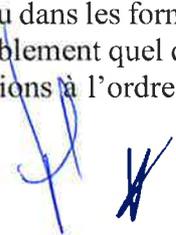
Les délibérations sont prises à main levée, à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Le scrutin secret peut être mis en œuvre à la demande de l'un des membres de l'assemblée présent.

Assemblées Générales Extraordinaires

En Assemblée Générale Extraordinaire, la présence, effective ou représentée, des deux tiers, au moins des membres, est nécessaire.

Si cette condition de quorum n'est pas remplie, l'Assemblée est convoquée à nouveau dans les formes et délais prévus à l'article 14.3 ci-dessus et, lors de la seconde réunion, délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, mais seulement sur les questions à l'ordre du jour de la précédente Assemblée.



Les délibérations sont prises à main levée, à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le scrutin secret peut être mis en œuvre à la demande de l'un des membres de l'assemblée présent.

Chaque membre présent peut détenir un pouvoir et un seul.

14.5 PROCES VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES

Il est signé par le président et un autre membre du Conseil d'Administration. Il est adressé à tous les membres, présents ou non. Il est consigné dans un registre spécial.

14.6 BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée est présidée par le Président ou par le Vice-président de l'Association ou par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par le Secrétaire de l'Association ou, en son absence, par un administrateur délégué par le Conseil d'Administration.

Il est dressé une feuille de présence signée par les membres de l'Association en entrant en séance et certifiée par le Président et le Secrétaire.

TITRE V – CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 15 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

15.1 L'Assemblée Générale élit son Conseil d'Administration pour 3 ans. Le Conseil d'Administration est renouvelable par (1/3) tiers tous les ans. Le nom des membres sortants au premier et au 2^{ème} renouvellement partiel sera tiré au sort.

Il est composé au maximum de 24 membres. Le collège « plateformes » représente au minimum les deux tiers de ses membres. Le collège « Pépinières et structures d'hébergement » est représenté par 4 administrateurs. Les membres « Caisse des Dépôts » et « Conseil Régional » du collège des membres de droit sont, de droit, administrateurs pour une durée indéterminée. Les membres du collège « partenaires » et des « membres qualifiées » peuvent être membres du Conseil d'Administration.

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont gratuites.

L'Association aura la possibilité de rembourser aux administrateurs les frais engagés dans le cadre de leurs fonctions au sein de l'Association, ceci pour éviter de laisser à la charge des PFI des frais liés à l'action collective.

15.2 Réunions

Le Conseil d'Administration se réunit, au moins, une fois par semestre, ou chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres ou aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Chaque Administrateur peut inviter, sans voix délibérative, un collaborateur qualifié. Le Conseil d'Administration peut également inviter à titre consultatif toute personne de son choix.

Un délai de dix (10) jours minimum sépare l'envoi de la convocation et de la proposition d'ordre du jour, de la date de la réunion du Conseil.

L'ordre du jour est proposé par le Président ou les Administrateurs qui établissent la convocation.

15.3 Attributions

15.3.1 Attributions générales

Le Conseil d'Administration agit au nom de l'Association et fait ou autorise tous les actes et opérations permis à l'Association et qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

15.3.2 Attributions particulières

Le Conseil d'Administration a particulièrement la charge :

- De nommer ou exclure les adhérents, ainsi qu'il est indiqué dans les présents statuts, et la mise à jour de la liste des membres, chaque année,
- De nommer les membres du Bureau avec leurs attributions respectives,
- De désigner en son sein un ou plusieurs Vice-présidents chargés de missions ponctuelles ou susceptibles de diriger des commissions apportant une assistance sur un point particulier au Conseil d'Administration,
- De surveiller la gestion des membres du Bureau ; à cet effet, il a le droit de se faire rendre compte de leurs actes,
- De proposer un commissaire aux comptes titulaire et suppléant,
- D'autoriser préalablement les nouvelles conventions règlementées,
- D'arrêter les comptes annuels et le budget avant qu'ils ne soient soumis à l'assemblée générale ordinaire annuelle,
- D'acheter ou vendre tous titres de valeurs et tous biens,
- D'employer les fonds de prêt de l'Association conformément à l'objet des fonds de prêt concernés et selon les règles définies par le Règlement Intérieur,
- De déterminer les conditions dans lesquelles le Président peut déléguer certaines de ses attributions,
- De fixer la date de recouvrement des cotisations,
- De statuer sur les remboursements de frais des membres du Conseil d'Administration,
- D'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'action pour l'Île de France adoptés en Assemblée Générale ;
- L'exercice du pouvoir disciplinaire conformément à la procédure prévue à l'article 7 des présents statuts.



Le Conseil d'Administration délègue au Président le pouvoir de licencier et de fixer les conditions et modalités de toute rupture des contrats de travail.

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles et baux excédant neuf années doivent être approuvées par l'Assemblée Générale.

15.4 Délibérations

Les Administrateurs absents lors d'une réunion du Conseil d'Administration peuvent donner procuration de représentation et de vote à un autre administrateur, sans que cet Administrateur ne puisse disposer de plus de deux (2) pouvoirs. Le mandat est donné dans les formes et pour une durée fixée par le Conseil d'Administration de chaque plateforme. Les pouvoirs sont délivrés par écrit et sont annexés à la feuille de présence. Chaque membre représentant une personne morale a la faculté de se faire représenter ponctuellement par une personne désignée par lui.

Un administrateur peut disposer de deux (2) pouvoirs au plus.

La présence effective du quart au moins des administrateurs appartenant au collège des membres PFI est nécessaire pour la validité des délibérations du Conseil d'administration.

Si cette condition n'est pas remplie, le Conseil d'Administration est convoqué à nouveau dans les conditions prévues à l'article 15.2 ci-dessus, et lors de cette deuxième réunion, délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents mais seulement sur les questions à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et le Secrétaire et conservés dans un registre spécial.

15.5 Vacance et renouvellement du Conseil

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres par cooptation.

Leur remplacement définitif doit être confirmé à la plus prochaine Assemblée Générale.

Les pouvoirs des membres ainsi cooptés prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

15.6 Cessation des fonctions d'administrateur

Les fonctions d'administrateur cessent par :

- La démission,
- La perte de la qualité de membre de l'association,



- Suite à une décision du Conseil d'administration consécutive à trois absences, non excusées, lors des trois réunions successives dudit Conseil.
- La révocation par l'Assemblée Générale, laquelle peut intervenir « ad nutum », conformément à la procédure visée à l'article 7 des présents statuts.
- La dissolution de l'Association.

15.7 Bureau du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses administrateurs issus du collège des « plateformes Initiative France » ou du collège des « Pépinières et structures d'hébergement » ou du collège des « Membres qualifiés », au scrutin secret, un Bureau composé au moins de :

- Un Président chargé d'exécuter les décisions du Conseil et d'assurer le bon fonctionnement de l'Association, avec l'assistance du ou des vices présidents d'une manière générale, il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet.
Il signe tout contrat de travail et peut révoquer tout salarié. Il négocie les conditions et modalités de rupture des contrats de travail. Il fixe la rémunération des salariés.
En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.
Il peut déléguer par écrit certaines de ses attributions dans les conditions fixées par le Conseil et y mettre fin à tout instant.
Il convoque les assemblées générales et les réunions du conseil d'administration.
- Un ou plusieurs Vice-présidents. Ils apportent assistance au Président dans l'exercice de sa fonction et ont en charge un pôle thématique dans le cadre défini et délégué par le Président. En cas de nomination de plusieurs Vice-présidents, le Conseil d'Administration détermine l'ordre dans lequel ils peuvent être appelés à assurer la présidence des Conseils et Assemblées. L'un d'entre eux assure, en cas d'empêchement, de ce dernier, la présidence des conseils et assemblées.
Le collège des « plateformes Initiative » et le collège des « pépinières et structures d'hébergement » sont chacun représentés au Bureau par un Vice-président.
- Un Secrétaire chargé de l'envoi des convocations, la tenue des dossiers et aspects juridiques et de la rédaction des procès-verbaux, conformément à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901.
- Un Trésorier, sous la surveillance du Président. Il s'assure de la bonne tenue des comptes de l'association et reçoit toutes les sommes et procède à tous paiements.

Les membres du bureau peuvent recevoir une délégation du Président pour animer une commission ou pour toute autre mission.

Les membres du Bureau sont élus pour la durée de leur mandat d'Administrateur, le renouvellement intervenant selon les mêmes modalités que celles afférentes audit mandat.

Les attributions du Bureau consistent notamment à :



- Arrêter des propositions d'action qui seront soumises au Conseil d'administration,
- Mettre en œuvre les décisions du Conseil d'Administration sur délégation de celui-ci.
- Suivre les modalités financières de l'activité prêt d'honneur.
- Proposer au Conseil d'Administration un budget annuel, une situation financière semestrielle et un projet de compte annuel.
- Prendre à bail les locaux nécessaires aux besoins de l'Association et la réalisation de toutes réparations,

Le Bureau se réunit, sur convocation du Président, en principe chaque mois (11 fois par an) et chaque fois que nécessaire.

TITRE VI - Relation avec la tête de réseau Initiative France

La coordination régionale des plateformes Initiative France est l'entité régionale du réseau Initiative France : elle renforce le lien et favorise les échanges entre le niveau local et national du réseau. Le Président est membre de la « Conférence des Présidents » d'Initiative France, instance statutaire de la tête de réseau qui réunit l'ensemble des Présidents de coordination régionale.

TITRE VII – DISSOLUTION - LIQUIDATION

ARTICLE 15 – DISSOLUTION – LIQUIDATION

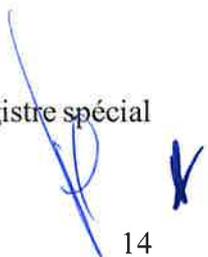
En cas de dissolution volontaire, statutaire ou forcée de l'association, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs qui jouiront de pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et acquitter le passif, après reprise éventuelle des apports existants par les apporteurs ou leurs héritiers ou ayants droit connus.

Le produit net de la liquidation ne pourra être dévolu qu'à une ou plusieurs associations qui seront désignées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des membres, poursuivant les mêmes objectifs que la présente association, l'éventuel boni de liquidation ne pouvant être partagé entre les membres.

TITRE VIII - FORMALITES

ARTICLE 16 – FORMALITES

Toutes les formalités des statuts seront déclarées en Préfecture et seront inscrites sur le registre spécial prévu dans le cadre des dispositions légales.



Le présent contrat est établi en deux originaux.

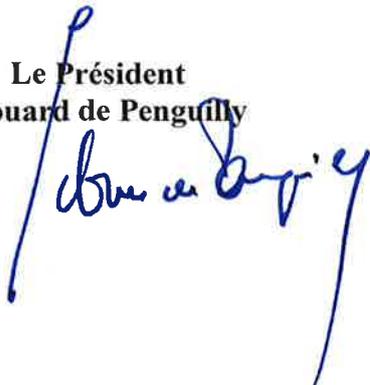
Le Président remplira les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi.

Tous pouvoirs sont conférés à cet effet au porteur d'un original des présentes.

Statuts modifiés le 10 mai 2017 par l'Assemblée Générale.

Fait à Paris, en 4 (quatre) originaux.

Le Président
Edouard de Penguilly



Le Secrétaire
Francine Savidan



**ENTRE-
PRENDRE,
UNE
BELLE
AVEN-
TURE**

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
ANNUEL

—
2019

SOMMAIRE

MOBILISÉS POUR LA RÉUSSITE

- 1 Interview de Louis Schweitzer, président d'Initiative France
- 2 La Promesse Initiative France
- 4 Chiffres clés 2019
- 6 Financement et accompagnement : les clés de la réussite
- 8 Agir sur les territoires
- 9 18 164 projets soutenus en 2019 sur tous les territoires
- 10 Une année dans le réseau

SOUTENIR LA RÉUSSITE ENTREPRENEURIALE

- 12 Soutenir la création d'entreprise
- 14 Soutenir la reprise
- 15 Soutenir la croissance
- 16 Cap sur l'innovation
- 17 Booster les entreprises à impact : Initiative Remarquable
- 18 Développer le potentiel des femmes entrepreneures
- 20 Pas d'âge pour entreprendre

ÊTRE UTILE AUX TERRITOIRES

- 24 Faciliter la création d'emplois
- 26 Un ancrage unique dans les territoires ruraux
- 27 Structurer le soutien aux entrepreneurs agricoles
- 28 Agir dans les quartiers prioritaires
- 30 Un modèle qui traverse les frontières
- 32 Un solide réseau de partenaires engagés dans l'action du réseau

MOBI- LISÉS POUR LA RÉUS- SITE

2019 a été une belle année pour le réseau Initiative France et les entrepreneurs ! Nous avons franchi plusieurs caps. Pour la première fois, nos 214 associations ont soutenu plus de 18 000 entreprises, une hausse de près de 5 % sur un an. Le réseau est bien ancré sur les rails de la croissance et son impact sur la réussite des personnes, les territoires et l'économie est toujours plus remarquable.

Parmi tous nos succès, celui de l'emploi est particulièrement satisfaisant. Les entrepreneurs que nous finançons et accompagnons créent et maintiennent des emplois : cela représente près de 50 000 emplois en 2019, dont 34 000 nouveaux emplois.

Plus que jamais, l'efficacité du prêt d'honneur, couplé à l'accompagnement personnalisé sur la durée, répond aux besoins des entrepreneurs. Entreprendre est une belle aventure qu'il convient de bien préparer pour la réussir. Cette Promesse que nous faisons à toutes celles et tous ceux qui ont besoin de notre appui pour développer leur projet d'entreprise est un indéniable facteur de réussite : 92 % des entreprises soutenues sont encore en activité après trois ans !

Louis Schweitzer,
président d'Initiative France



**Tout un réseau à vos côtés
à toutes les étapes
de votre projet de création,
de reprise ou de croissance
d'entreprise.**

NOTRE

Accueil professionnel et bienveillant
pour tous les entrepreneurs.

PRO

Accompagnement à la finalisation
du business plan.

Prêt d'honneur à taux 0, sans garantie demandée,
octroyé par un comité composé de chefs d'entreprises
et d'experts de l'entrepreneuriat du territoire.

MES

Suivi personnalisé dans les premières années
de vie de l'entreprise.

Parrainage et ouverture
à un réseau professionnel.

SE

CHIFFRES CLÉS 2019

208 M€

de prêts d'honneur engagés

9 700 €

de prêt d'honneur en moyenne par personne

1,6 Md€

de prêts accordés par les banques en complément

50 000

emplois créés ou sauvegardés, dont **34 000** nouveaux emplois

1,8 Md€

investis dans l'économie des territoires

18 164

entreprises créées ou reprises, dont **804** innovantes

8,2 €

de prêt bancaire



1 €

de prêt d'honneur

Parmi les **22 487** entrepreneurs financés et accompagnés en 2019

11 800

demandeurs d'emploi, dont **3 638** depuis plus d'un an



8 000

femmes



5 550

seniors (+ 45 ans)



5 180

jeunes (- 30 ans)

92 %

de pérennité à trois ans des entreprises soutenues

FINANCEMENT ET ACCOMPAGNEMENT : LES CLÉS DE LA RÉUSSITE



Se lancer dans l'aventure en toute confiance.

Thomas Tiercelin et Kentin Pasquer, créateurs du restaurant Le Clapton Café, à Ducey-Les-Chéris (Manche), bénéficient du parrainage d'Angélique Ferreira, commerçante et bénévole à Initiative Pays de la Baie.

L'action d'Initiative France s'incarne dans une Promesse aux entrepreneurs, commune à toutes les associations du réseau, sur tous les territoires. Composée de cinq éléments indissociables, elle fait de l'association unique et complémentaire du financement et de l'accompagnement la clé de la réussite pour les porteurs de projets.



1 € = 8,2 €

c'est l'effet de levier du prêt d'honneur Initiative France sur le prêt bancaire.

L'appui financier d'Initiative France est une marque de confiance pour les porteurs de projets, mais aussi pour les banques !

Le prêt d'honneur, un outil financier efficace

Depuis la création d'Initiative France, il y a 35 ans, le prêt d'honneur à taux 0, sans garantie demandée, s'est affirmé comme un outil financier efficace. Le prêt d'honneur renforce l'apport personnel de l'entrepreneur et les fonds propres de l'entreprise. Il est octroyé au terme d'un échange entre le porteur de projet et un comité d'agrément, composé de chefs d'entreprise et d'experts de l'entrepreneuriat du territoire (banquiers, experts-comptables, juristes...). C'est donc une source de confiance pour l'entrepreneur.

« Cette relation, qui se noue au moment du comité d'agrément, peut se poursuivre au-delà », se félicite Daniel Augello, président de comité d'agrément à Initiative Gard, lui-même chef d'entreprise. « Quand je sens que mon expérience sectorielle peut être utile, je n'hésite pas à m'engager dans la durée aux côtés du porteur de projet. »

208 M€ octroyés en 2019

Plus que jamais en 2019, le prêt d'honneur a permis à celles et ceux qui en avaient besoin de concrétiser leur projet d'entreprise. 208 M€ de prêts d'honneur ont été octroyés. En venant renforcer les fonds propres des porteurs de projets et ainsi les aider à obtenir un financement complémentaire, le prêt d'honneur rend possible la concrétisation de projets qui ne pourraient pas toujours voir le jour sans l'action d'Initiative France.

C'est particulièrement le cas des personnes sans emploi et des femmes, qui disposent généralement de moins de fonds propres, mais aussi des seniors et des moins de 30 ans, qui représentent chacun un quart des bénéficiaires du réseau.

L'accompagnement, fil rouge de la relation avec l'entrepreneur

Depuis la finalisation du business plan jusqu'aux premières années de vie de l'entreprise, les associations Initiative sont aux côtés des entrepreneurs. L'accueil initial est professionnel, bienveillant et gratuit pour toutes celles et tous ceux qui ont besoin d'un financement et d'un accompagnement. Les équipes de salariés et de bénévoles sont à l'écoute des projets et des ambitions. Lors de la première rencontre, elles proposent un accompagnement personnalisé ou une orientation vers des partenaires locaux.



Le parrainage, une aventure humaine au service de l'économie locale



19 521 bénévoles mettent leurs compétences, leur expérience et leur bienveillance au service des milliers d'entrepreneurs soutenus par Initiative France chaque année.

Le parrainage est un axe fort de la Promesse Initiative France. En 2019, 8 000 entrepreneurs étaient parrainés par les 4 500 marraines et parrains du réseau. Une campagne nationale de recrutement, à l'occasion de la dernière Fête des marraines et parrains, en novembre 2019, a convaincu de nouveaux chefs d'entreprise de tous secteurs de mettre leurs compétences et leur expérience au service de la réussite des nouveaux entrepreneurs.

Un engagement qui porte ses fruits, comme le souligne Louis Schweitzer : « Grâce au soutien financier et à l'accompagnement proposés par les plateformes Initiative, 92 % des entrepreneurs que nous soutenons sont encore en activité après trois ans. La mobilisation de chefs d'entreprise locaux au service des porteurs de projets est un vrai levier de réussite : elle permet aux entrepreneurs de prendre du recul et d'envisager des pistes de développement pour leur entreprise, dans un climat de confiance. »

Un soutien à toutes les étapes du projet

Les chargés de mission finalisent le montage des projets avec les porteurs, vérifient leur viabilité économique et construisent avec eux les plans de financement les plus adaptés, avant la présentation devant le comité d'agrément. Dans certaines associations du réseau, des comités techniques interviennent en amont du financement pour évaluer la solidité du business plan.

Ce soutien, caractérisé par l'expertise et la relation directe avec l'entrepreneur, se poursuit dans la durée. L'association assure un suivi personnalisé pendant plusieurs années, ponctué de visites dans l'entreprise et de rencontres avec les équipes, d'autres entrepreneurs et les acteurs du territoire.

« L'accompagnement sur la durée a des répercussions positives sur la pérennité des entreprises, la création d'emplois et la diversification des activités. »

Quelques mots de...



Chahrazed Fazilleaud, entrepreneure et marraine à Initiative Marseille Métropole

« Lorsque je me suis lancée dans l'entrepreneuriat, après un parcours de salariée, je n'ai trouvé personne pour me conseiller et cela m'a manqué. En devenant marraine, en avril 2019, je voulais d'abord lutter contre ce sentiment d'isolement que ressentent beaucoup d'entrepreneurs au début

de leur parcours. Mon rôle de marraine consiste à aider l'entrepreneur à prendre de la hauteur sur les situations qu'il rencontre. Sans lui faire perdre évidemment sa capacité de décision. Une relation de parrainage est enrichissante. Elle me donne le sentiment d'être utile au développement économique de mon territoire. Au contact des entrepreneurs, je continue à apprendre par la variété de leurs problématiques et je découvre de nouveaux secteurs. »

AGIR SUR LES TERRITOIRES

Un accompagnement personnalisé et un financement pour son projet à moins de 45 minutes de chez soi. C'est la force d'Initiative France qui, avec ses 800 lieux d'accueil, cultive une proximité unique avec les territoires et leurs acteurs.

Être le pivot de la dynamique économique et sociale des territoires

La concrétisation de la Promesse Initiative France est rendue possible par le maillage territorial unique du réseau : 214 associations, 495 lieux d'organisation des comités d'agrément, 367 permanences, 180 antennes locales et des milliers de bénévoles actifs partout en France. Ces derniers sont tous animés par l'envie de créer de la valeur économique et sociale dans leur territoire. L'action d'Initiative France se conçoit avec et pour les territoires !

Cet ancrage territorial est la clé de relations fructueuses avec les acteurs locaux : « Notre plateforme consolide son ancrage territorial grâce à un réseau de bénévoles bien implantés sur le territoire et par le fait qu'elle est clairement identifiée par les partenaires publics et privés, ainsi que par les porteurs de projets », souligne Géraldine Meunier, coordinatrice d'Initiative Bièvre-Valloire, une plateforme iséroise.



À Aix-en-Provence, Ombrea a développé une solution pour lutter contre les effets des aléas climatiques sur les cultures. Un projet soutenu par Initiative Pays d'Aix et un prêt d'honneur Initiative Remarquable.

La proximité est dans l'ADN du réseau et constitue l'une de ses plus grandes forces.

Quelques mots de...



Laurent Haurie, chargé de développement économique à Initiative Comminges

La plateforme Initiative Comminges (Haute-Garonne) est un pilier de la dynamique entrepreneuriale de ce territoire très rural, où tous les acteurs travaillent ensemble à la réussite des projets de création, de reprise et de croissance d'entreprises.

C'est dans cet esprit que la plateforme a initié une étude avec ses partenaires locaux pour adapter son offre aux entrepreneurs du secteur agricole :

« On a tout de suite eu un retour positif des collectivités, qui avaient elles aussi perçu l'agriculture comme un enjeu prioritaire. »

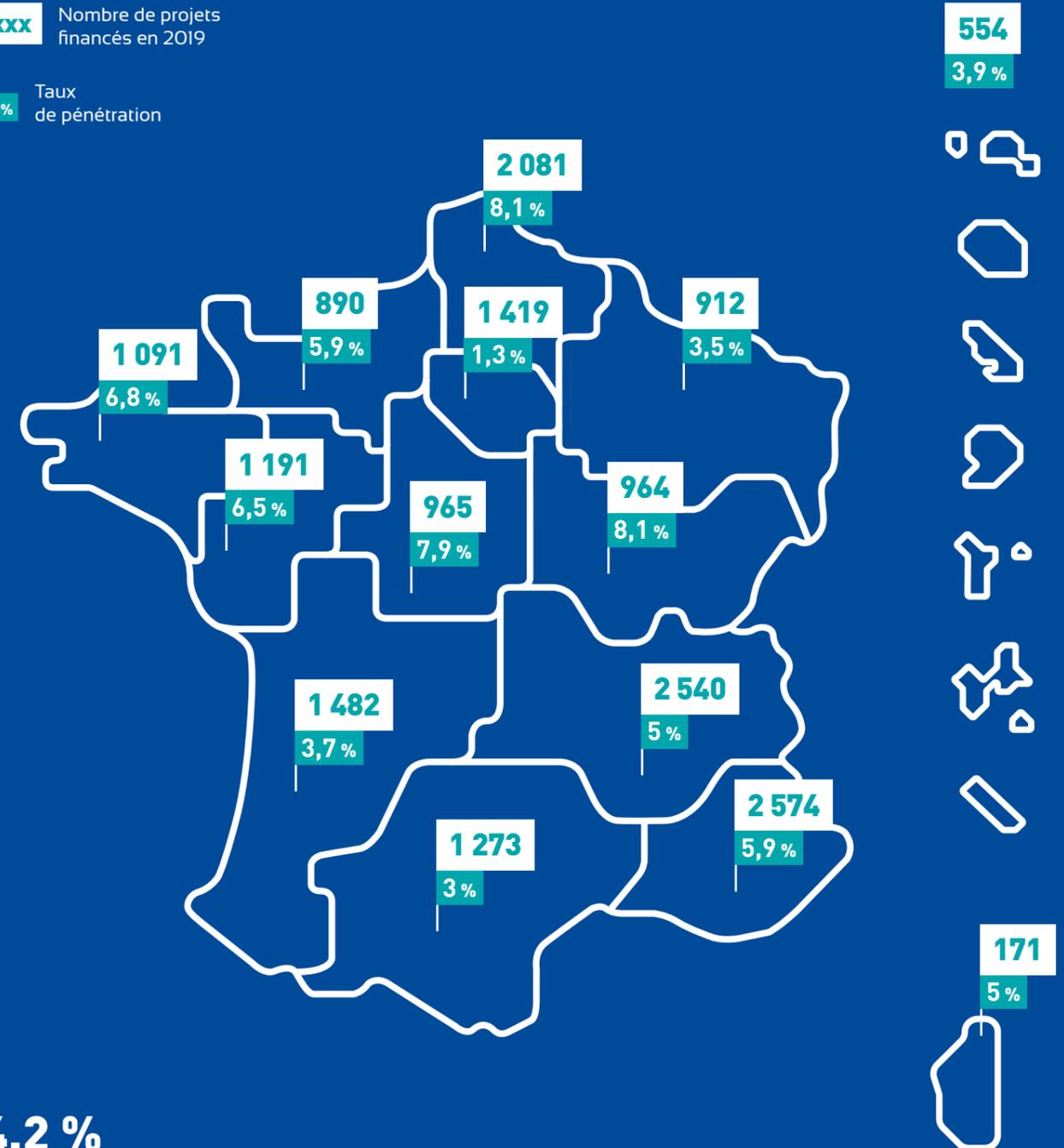
Cette étude a conduit à prioriser le financement de la création ou de la reprise de petites exploitations et de la croissance d'exploitations existantes autour de thèmes comme les circuits courts ou la consommation responsable. « Aujourd'hui, nous voulons décliner cette démarche dans le domaine de la santé, qui est également un enjeu majeur. »

18 164 PROJETS SOUTENUS EN 2019 SUR TOUS LES TERRITOIRES

En 2019, Initiative France a soutenu 18 164 projets d'entreprise. Un chiffre record, qui se traduit par de la création de valeur et des réussites individuelles et collectives sur tous les territoires.

xxx Nombre de projets financés en 2019

x% Taux de pénétration



4,2 %

taux de pénétration

UNE ANNÉE DANS LE RÉSEAU

Février

Lever les freins à l'entrepreneuriat des femmes !

Au Salon des entrepreneurs, Initiative France et Force Femmes signent une convention de partenariat pour renforcer leur action commune en faveur de l'entrepreneuriat des femmes de plus de 45 ans, en recherche d'emploi.



L'occasion de souligner l'ancrage des associations Initiative dans les territoires ruraux, où elles s'associent aux chambres d'agriculture et à tous les acteurs de la création d'entreprise et du secteur agricole pour favoriser l'installation des agriculteurs.

Avril

Un réseau, un esprit et... une Promesse !

Initiative France s'engage dans la mise en œuvre de la Promesse. S'appuyant sur les piliers de l'offre du réseau, que constituent le financement et l'accompagnement, elle garantit les mêmes services fondamentaux à tous les entrepreneurs sur tous les territoires.

Juin

Des ambitions réaffirmées !

L'Assemblée générale d'Initiative France vote un projet stratégique pour la période 2019-2022. Vitalité associative, ancrage territorial, croissance, développement international, communication, transition numérique... Autant d'axes stratégiques qui vont guider l'action du réseau dans les années à venir.

Juillet

Adieu Jean-Pierre Worms

Jean-Pierre Worms, fondateur d'Initiative France, est décédé à l'âge de 84 ans. Son intelligence, son engagement et sa sensibilité au service des autres ont marqué toutes celles et tous ceux qui ont eu la chance de le connaître.



Novembre

Parrainage : « Et vous ? Quel.le entrepreneur.e allez-vous aider ? »

Initiative France lance une campagne nationale de recrutement de marraines et parrains bénévoles. Objectif : mobiliser 500 bénévoles supplémentaires dans les deux ans qui viennent, pour proposer un parrainage à 10 000 entrepreneurs chaque année.

Décembre

Nos entrepreneures ont du talent !

Sur plusieurs centaines de candidatures, 24 lauréates ont été distinguées dans le cadre des concours d'entrepreneuriat des femmes, organisés en Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France et Bourgogne-Franche-Comté. Chaque année, des femmes ambitieuses et audacieuses mettent leur esprit d'entreprise au service de la création d'emplois.



Février

Initiative Burkina Faso voit le jour !

Pour soutenir l'entrepreneuriat au Burkina Faso, une fédération nationale Initiative est créée. Elle assure la promotion des actions menées par les quatre plateformes du pays et contribue à leur professionnalisation et à l'organisation de leurs activités.

Mars

Cap sur l'entrepreneuriat dans le secteur agricole

Au Salon de l'agriculture, Initiative France et Initiative Nouvelle-Aquitaine réunissent leurs partenaires pour faire évoluer leurs collaborations.

SOUTENIR LA RÉUS- SITE EN- TREPRE- NEURIALE

Financé et accompagné par Initiative Grand Anancy, Kamel Abdelghani a créé l'entreprise Sirène Marée, une poissonnerie traiteur à Villaz, en Savoie.



Notre ambition : transformer les idées des porteurs de projets en réussites entrepreneuriales.

SOUTENIR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

En 2019, Initiative France a soutenu la création de 10 898 entreprises, représentant 60 % de l'activité du réseau. Des chiffres qui recouvrent des milliers de créations d'emplois et de réussites personnelles et collectives.

Passer le cap des premières années avec Initiative France

Un plan de financement bien calibré et un accompagnement sur la durée. C'est sur ces deux piliers que repose le soutien apporté par Initiative France aux créateurs d'entreprises. Au fil des mois et des années, le créateur peut compter sur une aide à la finalisation du business plan, un prêt d'honneur, un suivi personnalisé, un parrainage et l'ouverture à un réseau professionnel sur son territoire.

Cet accompagnement renforce la confiance des entrepreneurs et la solidité des projets soutenus. Il se traduit par des créations d'emplois, puisque ces entreprises en créent en moyenne deux en 2019.

Ainsi, 22 674 nouveaux emplois ont été créés à l'échelle nationale : une contribution majeure à la dynamique économique des territoires.

Si les commerces, hôtels-café-restaurants (HCR) et services aux entreprises sont les plus représentés, le réseau intervient dans tous les secteurs d'activité : auprès de soignants, d'agriculteurs ou encore de startupper. Cette vocation généraliste est, plus que jamais, dans l'ADN d'Initiative France !

91 000 €

c'est le plan de financement moyen d'une entreprise en création, un chiffre en hausse de 8,4 % en un an

Portrait



En 2019, Olivia et Jérôme Cazareth lancent leur pâtisserie itinérante Les Douceurs D'antan en Eure-et-Loir. Jérôme est en cuisine et Olivia se charge de la vente sur les marchés du territoire. Un projet qui a connu un succès rapide, grâce à un bouche-à-oreille très positif. Les deux entrepreneurs ont bénéficié d'un prêt d'honneur d'Initiative Eure-et-Loir. Un parrain bénévole est à leur côté pour accompagner le développement de l'entreprise.

Rêver, c'est déjà créer.



SOUTENIR LA REPRISE



Avec le soutien d'Initiative Essonne, Jérôme Djomtchia a repris une pharmacie à Yerres. Un emploi a été créé et trois ont été maintenus.

Repandre une entreprise : une aventure qui requiert audace et fonds propres.



Un tiers des entreprises soutenues par le réseau sont des reprises. En 2019, ce sont plus de 6 000 entreprises qui ont pu créer ou maintenir 20 635 emplois.

Un effet de levier du prêt d'honneur sur les prêts bancaires toujours plus performant

Le rôle des repreneurs d'entreprise dans le maintien et le développement de l'activité économique des territoires est majeur. En 2019, 20 635 emplois ont été créés ou sauvegardés dans ces entreprises, une hausse de 3 % par rapport à 2018. 8 746 sont des nouveaux emplois. Le nombre d'emplois moyen par entreprise atteint 3,5 contre 2,7 pour l'ensemble des entreprises soutenues.

Le montant moyen des prêts d'honneur pour les reprises d'entreprise est stable par rapport à l'année précédente (10 000 €), mais les montants des prêts bancaires associés augmentent de 7 %.

C'est le signe de la confiance que placent les banques dans les comités d'agrément qui octroient les prêts d'honneur. Le plan de financement moyen d'une entreprise en reprise, soutenue par Initiative France, est donc en hausse en 2019, à 167 540 €.

Pour certains salariés, la reprise peut être l'opportunité de devenir chef de l'entreprise qui les employait. C'est le cas de Julien Cagnieux, 31 ans, qui a repris la direction de l'entreprise « Ambulances de la Morinie à Mouille, dans le Pas-de-Calais », où il travaillait depuis 11 ans. Aujourd'hui, il dirige une équipe de 11 salariés et envisage la création de deux nouveaux emplois dans les mois qui viennent.

Le saviez-vous ?

Les commerces et les hôtels-café-restaurants (HCR) représentent à eux seuls 61 % des entreprises en reprise (respectivement 32 % et 29 %).

SOUTENIR LA CROISSANCE

Rendre possible des créations d'emplois et des investissements, c'est l'ambition des prêts d'honneur, destinés à financer la croissance des jeunes entreprises.

Favoriser la création d'emplois, en soutenant la première croissance des entreprises

En 2019, Initiative France a financé 1 198 entreprises en croissance, un chiffre en hausse de près de 9 % par rapport à l'année précédente. Les entrepreneurs sont de plus en plus nombreux à faire confiance au réseau pour les soutenir dans les grands moments de la vie de leur entreprise. Une relation bénéfique pour les entreprises et les territoires : 5 775 emplois ont été créés ou maintenus, dont 2 632 nouveaux emplois. C'est 16 % de plus qu'en 2018.

Ces projets ont des plans de financement plus élevés que la moyenne des projets soutenus par le réseau. Le plan de financement moyen s'élève à 119 870 €. Les comités d'agrément s'adaptent à ces ambitions en accordant des prêts d'honneur d'un montant moyen de 13 200 €, contre 9 700 € en moyenne.

Une relation installée dans la durée

« Pour Initiative France, soutenir la première croissance, c'est s'inscrire dans une relation durable et structurante avec les entrepreneurs, souligne Bernadette Sozet, déléguée générale d'Initiative France. C'est une fierté de voir des porteurs de projets que nous soutenons devenir des chefs d'entreprise confirmés, aux ambitions sans cesse renouvelées. Quand ces ambitions se traduisent par des créations d'emplois et de l'activité économique vertueuse sur les territoires, nous sommes au rendez-vous. »



En 2016, Joachim Boudet ouvre son commerce à La Clusaz (Savoie), avec le soutien d'Initiative Grand Anancy, qui lui a octroyé depuis un autre prêt d'honneur pour financer l'ouverture d'une deuxième boucherie.

Un prêt d'honneur pour gagner en agilité

Les commerces représentent 24 % des entreprises soutenues, suivis par les services aux entreprises (17 %) et l'industrie (15 %). Le prêt d'honneur Initiative France permet aussi, selon les secteurs, de diversifier l'offre des entreprises pour répondre aux nouveaux modes de consommation.

Certains entrepreneurs, qui placent la responsabilité au cœur de leur projet, peuvent coupler le prêt d'honneur à la croissance avec un prêt d'honneur Initiative Remarquable, qui finance des projets à impact social, environnemental, territorial ou sociétal. Marie Gaborit, dirigeante de l'entreprise Toovalu, a ainsi reçu un prêt d'honneur de 20 000 € d'Initiative Nantes, couplé à un prêt d'honneur Initiative Remarquable de 25 000 €.

Quelques mots de...



Lionel Paturol, fondateur de La Toile du Boulanger

Changer de voie professionnelle, devenir son propre patron et créer de l'emploi : c'est ce qui a motivé Lionel Paturol à créer son commerce de textile pour les métiers de bouche, en 2015. À l'époque, il bénéficiait d'un prêt d'honneur de la plateforme Initiative Pays d'Aubagne La Ciotat et d'un prêt Initiative Remarquable, en 2016.

La qualité et le caractère innovant des produits assurent à l'entreprise un développement rapide. En 2019, il sollicite, avec son associé, un prêt d'honneur à la croissance auprès d'Initiative France pour soutenir ses ambitions : recruter une couturière et augmenter la part de marché à l'exportation. « Au-delà de l'aspect financier, la plateforme Initiative nous a mis en relation avec ses partenaires, un vrai plus pour nous », souligne Lionel Paturol.



Faire de vos idées innovantes des réussites entrepreneuriales.

Dans la banlieue de Toulouse, Le Drive Tout Nu associe la simplicité du drive avec une consommation responsable. Les créateurs, **Salomé et Pierre Géraud**, ont été soutenus par Initiative Haute-Garonne et Créalia, la plateforme d'Initiative France spécialisée dans l'innovation en Occitanie.

13 %

c'est la part du montant des prêts d'honneur octroyés à des projets innovants, alors que l'innovation représente 5 % de l'activité d'Initiative France en nombre de projets soutenus

CAP SUR L'INNOVATION

Les start-up ont, à leur lancement, besoin d'un financement et d'un accompagnement renforcé pour la mise sur le marché de produits et services innovants. En 2019, le réseau Initiative leur a ainsi consacré 25,1 M€ de prêts d'honneur.

Un accompagnement expert pour des projets ambitieux

En 2019, 804 entreprises innovantes ont été soutenues par le réseau Initiative, soit une progression de 3 % par rapport à 2018.

Les besoins en financement et en accompagnement étant spécifiques, Initiative France mobilise des compétences supplémentaires et tisse des liens avec des partenaires spécialisés en innovation sur tous les territoires : technopoles, incubateurs, accélérateurs, Bpifrance et fonds d'investissement. Six plateformes dédiées à l'innovation, un fonds spécialisé et plusieurs plateformes généralistes développant leurs compétences sur l'innovation permettent ainsi de proposer une offre « innovation » dans la majorité des régions.

Ces structures mobilisent des ressources financières pour accorder des prêts d'honneur plus élevés, construisent des partenariats spécifiques, recrutent des bénévoles ayant une connaissance des nouveaux business models et des chargés de mission spécialistes de ce type de projets, de l'amorçage à la recherche de fonds pour les premiers développements et l'accélération. Cette spécificité marque la place unique du réseau Initiative comme premier financeur des fonds propres des start-up pour leur amorçage commercial.

BOOSTER LES ENTREPRISES À IMPACT : INITIATIVE REMARQUABLE

Depuis 2013, Initiative France est en première ligne pour stimuler la création, la reprise et la croissance de projets d'entreprises qui placent la responsabilité sociale, environnementale, territoriale ou sociétale au cœur de leur mission.



En 2019, 78 entreprises ont bénéficié d'un prêt d'honneur Initiative Remarquable, pour un montant total de 1,4 M€. Ces prêts sont venus renforcer les fonds propres de porteurs de projets, déjà financés et accompagnés sur leur territoire par les associations du réseau Initiative.

Développer la communauté des entrepreneurs à impact

Alimenté par l'épargne salariale solidaire, le prêt d'honneur Initiative Remarquable a déjà permis de soutenir plus de 500 entreprises, à l'origine de la création de 2 000 emplois, pour 9 M€ de fonds engagés.

Le potentiel de création d'entreprises à impact est important et préfigure le monde de demain. C'est le rôle d'Initiative France que de soutenir ces entrepreneurs, de faciliter l'amorçage de leurs projets et de leur ouvrir les portes d'un réseau de plusieurs centaines d'entrepreneurs responsables.



Soigneur animalier, puis responsable pédagogique, **Guillaume Darzacq** ouvre un parc animalier en septembre 2019, avec le soutien d'Initiative Béarn. Il obtient également un prêt d'honneur Initiative Remarquable pour l'impact positif de son entreprise sur le territoire et la conservation des espèces.

Initiative Remarquable prend de l'ampleur

En 2019, Initiative France a posé les jalons d'une nouvelle dynamique pour son programme Initiative Remarquable. Un label et des appels à projets thématiques seront lancés en 2020 pour favoriser l'émergence des entreprises à impact sur tous les territoires. Une manière, aussi, de renforcer le sentiment d'appartenance des porteurs de projets à une communauté réunie autour de valeurs, de motivations et d'ambitions communes. L'alimentation, le savoir-faire, le « made in France » seront des thématiques d'actualité.

354 000 €

c'est le plan de financement des entreprises Initiative Remarquable, supérieur à celui de la moyenne des entreprises soutenues par le réseau (110 300 €)

Le saviez-vous ?

L'effet de levier du prêt d'honneur innovation est réalisé en priorité sur des financements de Bpifrance et des financements privés. Au total, 44 M€ de financements complémentaires, autres que bancaires, ont été attribués en 2019.

Quelques mots de...



Céline et Marion Crosnier, créatrices des « Ciboulettes », éco-lieu pour éveiller aux pratiques écologiques (Seine-et-Marne)

« Contribuer à rendre le monde meilleur dans notre vie professionnelle. » C'est l'ambition de Céline et Marion Crosnier qui décrochent, en 2018, un contrat d'occupation de dix ans à la gare SNCF de Chelles (Seine-et-Marne).

Avec l'aide de la plateforme Initiative Nord Seine-et-Marne, qui les accompagne et leur octroie un prêt d'honneur, elles obtiennent un prêt d'honneur Initiative Remarquable. « Ces deux prêts d'honneur ont convaincu la banque et Bpifrance de la solidité de notre projet », se félicitent les jeunes entrepreneures. Ouvert en octobre 2019, « Les Ciboulettes » multiplie les services liés à la bonne alimentation, au bien-être et à l'écologie !

DÉVELOPPER LE POTENTIEL DES FEMMES ENTREPRENEURES

En 2019, Initiative France a soutenu 8 050 femmes entrepreneures. Une évolution positive pour le réseau qui multiplie les partenariats et les actions dédiées à l'entrepreneuriat des femmes.

Lever les freins à la création d'entreprise

Chaque année, le nombre de femmes financées et accompagnées par Initiative France augmente (+23,5 % depuis 2015). En 2019, 41 % des projets soutenus étaient portés par des femmes, un chiffre bien supérieur à la moyenne nationale pour l'ensemble des entreprises, tous statuts confondus, estimée à 32 % par Bpifrance.

« Les femmes disposent généralement de moins de fonds propres et d'un réseau moins étendu », relève Bernadette Sozet, déléguée générale d'Initiative France. « La Promesse Initiative France, qui garantit une évaluation des besoins de financement, un prêt d'honneur et un accompagnement sur la durée, est particulièrement adaptée à leurs besoins. »



Avec le soutien d'Initiative Nord Seine-et-Marne, Vanessa Delesderrier a créé France Scellés. Elle commercialise et distribue des scellés et accessoires de sécurité.

Financer, accompagner, mettre en lumière

Pour rendre visible la réussite des entrepreneures, trois coordinations régionales du réseau organisent des concours pour mettre en lumière des parcours remarquables, susciter l'envie d'entreprendre et convaincre d'autres femmes que leurs chances de réussite seront augmentées si elles sont accompagnées. En 2019, 24 femmes, ont été distinguées lors de ces concours régionaux dotés de 100 000 € au total.

Laure Castaing, colauréate du Grand Prix « Initiative ♀ féminin » (Auvergne-Rhône-Alpes) et cofondatrice de l'épicerie de Saoû, dans la Drôme, témoigne de la valeur de l'accompagnement de la plateforme Initiative Vallée de la Drôme Diois : « J'étais assez à l'aise avec les chiffres mais j'avais besoin d'être rassurée. J'ai senti que les équipes Initiative et les membres du comité d'agrément connaissaient bien le secteur et le milieu rural. Ils prenaient le recul nécessaire pour analyser nos besoins de financement. »

De nouveaux partenariats lancés

En 2019, Initiative France a également renforcé ses partenariats avec les acteurs de l'entrepreneuriat des femmes. Une convention a été signée au Salon des entrepreneurs avec Force Femmes. Elle engage les deux réseaux à accentuer leurs actions communes au niveau local pour soutenir les femmes de plus de 45 ans, en recherche d'emploi.

35 %

des femmes soutenues par Initiative France se lancent dans un projet de reprise, contre 31 % des hommes

Portrait



Claudia et Carla Chambre

En 2019, Carla et Claudia Chambre ouvrent un salon de thé original, dans le Vieux Nice. Dans ce lieu cosy et convivial, le thé se décline sous toutes ses formes : en cocktail, glacé, chaud ou encore dans des pâtisseries maison. Un projet gourmand soutenu par un prêt d'honneur d'Initiative Nice Côte d'Azur.



Parce que nous croyons en vos projets et en votre réussite.



Paul Lopez a ouvert « Le Nougat des Arts » en 2014. Cette fabrique de nougats, implantée au cœur de Clermont-Ferrand, est devenue une étape gourmande incontournable !

**Entreprendre,
c'est prendre les rênes
de son avenir.**

1/3

des moins de 30 ans financés par Initiative France estiment que l'accompagnement est déterminant (contre 27 % de la totalité des entrepreneurs)

PAS D'ÂGE POUR ENTREPRENDRE

En 2019, les plateformes Initiative ont soutenu 5 180 jeunes de moins de 30 ans pour qui le réseau s'affirme comme un soutien déterminant.

Favoriser l'emploi des jeunes par l'entrepreneuriat

Près d'un quart des entrepreneurs soutenus par le réseau ont moins de 30 ans, une classe d'âge qui ne représente pourtant que 19 % des créateurs d'entreprise en France (source Insee, 2014). Alors que le taux de chômage chez les jeunes continue d'augmenter en France, la création ou la reprise d'une entreprise est une opportunité de créer son propre emploi et de développer une activité pérenne.

Pour nombre d'entre eux, le soutien d'Initiative France est déterminant. Les équipes de bénévoles et de chargés de mission leur apportent des clés de réussite : juste évaluation des besoins de financement, anticipation des risques, projets de développement...

Autant d'étapes qui jalonnent le parcours de l'entrepreneur et pour lesquelles l'accompagnement fait la différence.

Initiative France se tient également aux côtés des incubateurs de plusieurs grandes écoles, grâce à sa plateforme nationale dédiée, Initiative Grandes Écoles & Universités. En 2019, la structure a soutenu 57 start-up, pour un montant total de 2,1 M€ de prêt d'honneur, en hausse de 12 % sur un an.

Soutenir les ambitions des plus de 45 ans

25 % des entrepreneurs financés par le réseau Initiative ont plus de 45 ans. Ils représentent 5 500 porteurs de projets en 2019, un chiffre en progression de 7 % sur un an. Si le taux d'activité des seniors ne cesse d'augmenter en France depuis plusieurs années, il masque des difficultés structurelles : précarisation du travail, retour à l'emploi plus long...

La création ou la reprise d'une entreprise constitue donc une solution pour revenir à l'emploi ou changer de trajectoire, à condition d'être bien accompagné. La Promesse Initiative France, combinée à une expertise des territoires, est une réponse adaptée à ce besoin d'accompagnement. Le parrainage par un chef d'entreprise expérimenté est un service particulièrement sécurisant et apprécié des plus de 45 ans.

45 + : les coulisses d'un programme sur mesure

Depuis 2017, Initiative France et son partenaire AG2R La Mondiale ont accueilli plus de 700 porteurs de projets, dont 54 % de femmes et 84 % de demandeurs d'emploi, au sein du programme 45 +, un parcours d'accompagnement renforcé qui s'adapte à la situation personnelle de chaque porteur de projet pour renforcer ses chances de réussite. Au terme de ces trois ans, plus de 200 entreprises ont été créées et leur pérennité est bien supérieure à la moyenne nationale.



Dans plusieurs dizaines de plateformes, les entrepreneurs de plus de 45 ans en recherche d'emploi peuvent bénéficier d'un programme spécifique, en partenariat avec AG2R La Mondiale.

Entreprendre à tout âge est une question d'envie, de détermination et d'accompagnement. Une conviction partagée par les deux partenaires. Pour François-Marie Geslin, membre du comité de direction du Groupe AG2R La Mondiale, en charge de l'engagement sociétal, « le programme 45 + est un projet majeur en faveur de l'emploi des seniors. Il permet un changement d'échelle et l'essaimage du dispositif à toutes les régions, en France métropolitaine, mais aussi en Nouvelle-Calédonie. »

Notre ambition : sécuriser le projet de celles et ceux qui amorcent une nouvelle vie professionnelle après 45 ans.

Le saviez-vous ?

Dans plusieurs territoires, les plateformes s'associent à PÉPITE France, réseau de pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat. Un soutien bienvenu pour des jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

Quelques mots de...



Marie-Thérèse Barrault, créatrice de la librairie « Une page à écrire », en Eure-et-Loir

Après 30 ans de vie salariée à Paris, Marie-Thérèse Barrault ouvre la librairie « Une page à écrire », au cœur de la Beauce, sa région d'origine. « J'aime l'univers des livres et l'idée de favoriser le partage et la transmission », explique-t-elle.

« Mais je ne connaissais pas le monde de l'édition et j'avais conscience qu'il s'agissait d'un pari risqué et audacieux. D'où l'importance d'être très bien entourée. »

Initiative Eure-et-Loir croit en son projet et la soutient par un prêt d'honneur et de l'accompagnement. « J'ai trouvé une façon de participer au développement économique du territoire et de créer du lien social et culturel », résume l'entrepreneure.



ÊTRE UTILE AUX TERRI- TOIRES

FACILITER LA CRÉATION D'EMPLOIS

En 2019, les entreprises soutenues par Initiative France ont créé ou sauvé 49 498 emplois. Un chiffre record, en hausse de 8 % par rapport à l'année passée.

Réduire la fracture territoriale par la création d'emplois

Avec ses 214 associations et 800 points d'accueil, Initiative France est un acteur reconnu et incontournable de la création d'emplois par l'entrepreneuriat, notamment dans les territoires les plus fragiles. En 2019, 42 associations ont ainsi mené des actions spécifiques, dans le cadre

de conventions de revitalisation des territoires. 193 projets de création, reprise ou croissance d'entreprises ont ainsi été soutenus, permettant le maintien et la création de 894 emplois, soit 4,6 emplois par entreprise en moyenne.



Boris Charreteur a créé plusieurs emplois en Mayenne, depuis la création de son entreprise Grandpré Usinage en 2014.

Stimuler les projets créateurs d'emplois

Les entreprises soutenues par le réseau créent ou maintiennent en moyenne 2,7 emplois, alors que la proportion d'entreprises employeuses à la création est en baisse constante depuis 2012, en France (source Insee, janvier 2020). « En soutenant toujours plus d'entreprises employeuses, Initiative France démontre la capacité de ses solutions d'accompagnement et de financement à insuffler la confiance nécessaire pour engager les entrepreneurs dans une dynamique de recrutement », souligne Bernadette Sozet.

L'augmentation des créations d'emplois par les entreprises en création et en croissance est particulièrement remarquable. Sur un an, le nombre d'emplois créés par les nouvelles entreprises est

en hausse de 11 % (22 674) et de 16 % pour les entreprises en croissance, qui créent ou maintiennent près de cinq emplois en moyenne.

L'entrepreneuriat, une opportunité de retour à l'emploi

La création ou la reprise d'une entreprise sont aussi de puissants leviers du retour à l'emploi. 11 800 porteurs de projets soutenus en 2019 étaient demandeurs d'emploi au moment de la création de leur entreprise, dont 3 638 depuis plus d'un an. Ces entrepreneurs démontrent leur ténacité en voyant, en général, plus loin que la création ou le maintien de leur propre emploi.

49 498

emplois créés ou sauvés par les entreprises soutenues par le réseau, dont 34 000 nouveaux emplois



Portrait



Stéphane Julien et Benoît Heintz, fondateurs de B'Up, et leur équipe

En 2017, Initiative Clermont Métropole a financé et accompagné le projet d'entreprise B'Up, une salle d'escalade. Trois ans après l'ouverture, 13 emplois ont déjà été créés et trois après le lancement d'un deuxième lieu est en projet !



Soutenir chacun, en étant au service de tous.



Initiative Anjou a financé et accompagné **Christelle Gasté**, créatrice de « C'est bio l'Anjou », une coopérative solidaire de 600 m², ouverte à toutes celles et tous ceux qui veulent favoriser les circuits courts.

UN ANCRAGE UNIQUE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

3 744

entreprises ont été financées et accompagnées dans des zones de revitalisation rurale, soit 21 % de l'ensemble des projets soutenus par le réseau

L'implantation d'Initiative France au cœur des territoires ruraux est une force unique. Près d'un quart des associations du réseau ont conduit des actions en faveur des zones de revitalisation rurale en 2019.

Une approche unique des territoires ruraux

Si la proximité est dans l'ADN d'Initiative France, la notion prend tout son sens dans les territoires ruraux. Cette proximité est rendue possible par l'existence d'une vie associative locale forte, qui s'appuie sur des bénévoles experts de leurs territoires et des partenariats structurants pour les plateformes. Pour les porteurs de projets, c'est un gage de confiance, de professionnalisme et de réussite.

Des actions décentralisées pour un meilleur accompagnement

« Notre territoire est très rural et nous avons voulu développer un vrai maillage de proximité au service des entrepreneurs », explique Sylvie Barlot, directrice d'Initiative Corrèze.

« Nous allons à la rencontre des porteurs de projets. Des comités d'agrément se tiennent dans les mairies ou les communautés de communes de tout le département, de même que l'accueil des porteurs de projets, qui fait l'objet de permanences délocalisées. »

En 2019, Initiative France est le seul réseau associatif de financement et d'accompagnement à avoir été associé au volet « entrepreneuriat » du plan « Petites villes de demain ». Ce programme d'appui gouvernemental en faveur de la revitalisation des petites villes sera mis en œuvre à partir du second semestre 2020.

STRUCTURER LE SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS AGRICOLES

En 2019, le réseau a apporté une contribution majeure à un secteur en difficulté, mais à fort potentiel.

Accompagner les entreprises agricoles dans leur diversité

Au cours des dix dernières années, le réseau a financé plus de 2 500 projets, soit environ 4 500 emplois créés ou sauvegardés. Six coordinations régionales du réseau ont initié des fonds de prêts d'honneur agricoles, dans la dynamique instillée par Initiative Périgord dès 2010. En Nouvelle-Aquitaine, Région Sud, Corse, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne et Hauts-de-France, ces fonds permettent d'attribuer des prêts d'honneur à taux 0 pour soutenir le développement des projets agricoles.

Accompagner par l'expertise thématique

Le réseau construit sa stratégie agricole sur la base de son expertise des territoires et des mutations du secteur, qui sont rapides. « Une étude réalisée en 2019 avec le soutien de la Fondation Avril a défini des axes d'intervention prioritaires pour maximiser les chances de réussite des entrepreneurs », explique Sabine Hamot, directrice du développement d'Initiative France.

Initiative France entretient des liens étroits avec ses partenaires. Un engagement commun en faveur de l'entrepreneuriat agricole, réaffirmé à l'occasion d'une table ronde au Salon international de l'agriculture 2019.

« Nous soutenons des projets de diversification et de distribution en circuits courts, ou qui répondent aux défis de la transition écologique. »



Ottman Beirouk dirige La Ferme de Sigy, une entreprise de transformation artisanale de produits laitiers. Un projet soutenu par Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne.

Développer l'impact positif de l'agriculture sur l'environnement, la société et les territoires

Initiative France soutient aussi bien les reprises de petites exploitations que les projets agroalimentaires innovants. Une tendance se dégage : les entrepreneurs agricoles donnent à leurs projets une dimension responsable. L'impact du projet sur son territoire, la société ou l'environnement est désormais intégré aux premiers stades de la vie de l'entreprise. Pour faire émerger les projets qui conjuguent développement, responsabilité et innovation, le comité national Initiative Remarquable accorde des prêts d'honneur complémentaires à ces porteurs de projets.

Plusieurs plateformes du réseau ont renforcé leurs synergies avec MiiMOSA, la plateforme de financement participatif de l'agriculture et de l'alimentation, pour apporter une réponse concrète et concertée aux besoins financiers des porteurs de projets.

Quelques mots de...



Jérôme Petit, fondateur de Petit Sylvain

En 2019, Initiative Seine Yvelines élargit son offre de prêt d'honneur pour répondre, notamment, aux besoins des entrepreneurs du secteur agricole sur le territoire. Jérôme Petit, créateur de la société

Petit Sylvain, au Tertre-Saint-Denis (Yvelines), a bénéficié du premier prêt d'honneur agricole de la plateforme.

Un financement bienvenu pour cet agriculteur qui développe la culture du miscanthus, une plante pouvant être utilisée pour le chauffage, le paillage horticole, en litière bovine, équestre ou encore pour les poulaillers.

Le saviez-vous ?

Initiative France est associé aux travaux du Parlement rural, un groupement d'élus et d'acteurs du développement rural, qui a pour mission de renforcer la prise en compte de la ruralité dans les politiques publiques.

AGIR DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES



Soutenu par Initiative Lille Métropole Nord, Hamaw Awad ouvre un restaurant de spécialités palestiniennes à Roubaix (Nord). Une aventure difficile, semée d'obstacles, mais couronnée de succès : trois emplois ont été créés en à peine un an.

Initiative France croit fermement dans le potentiel de création et de reprise d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En 2019, 758 entrepreneurs de ces territoires ont été soutenus par le réseau.

Renforcer l'ancrage d'Initiative France dans les quartiers prioritaires

Pour amplifier son action dans les quartiers prioritaires, Initiative France développe un réseau dans ces territoires, convaincu que c'est l'action combinée des acteurs publics et associatifs qui rendra possible une augmentation du nombre d'entreprises soutenues.

Les initiatives locales se multiplient. Ainsi, la plateforme Initiative Marseille Métropole assure une permanence régulière dans un tiers-lieu des quartiers Nord de Marseille. Au programme : ateliers de formation collectifs sur la création d'entreprise, rendez-vous individuels d'information et d'orientation...

Plusieurs associations Initiative sont impliquées dans des contrats de ville pour conduire une action avec l'État et les collectivités. D'autres assurent des permanences dans ces territoires. Une vingtaine porte le dispositif CitésLab : mis en place par Bpifrance et cofinancé par les collectivités, il permet de sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires à la création d'entreprise et d'orienter les personnes intéressées vers les réseaux d'accompagnement et de financement.

1 300

quartiers sont identifiés comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville

Un potentiel entrepreneurial à révéler

En France, 4,9 millions de personnes vivent dans un quartier prioritaire, défini dans le cadre de la politique de la ville. Les territoires de 180 associations Initiative couvrent au moins un de ces quartiers.

Initiative France intensifie son action pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat dans ces territoires. Le réseau est engagé pour renforcer la notoriété de son action dans les QPV et aider les porteurs de projets à franchir le cap de la création ou de la reprise d'entreprise. En 2019, Initiative France était partie prenante de la tournée « Entrepreneuriat pour tous », initiée par son partenaire Bpifrance. Son objectif : aller à la rencontre des entrepreneurs et stimuler la dynamique entrepreneuriale dans tous les territoires.

Portrait



Bouchra Alioui, Diamantine (Besançon)

Bouchra Alioui est la créatrice de l'entreprise Diamantine, un commerce spécialisé dans les tuniques, gandouras, djellabas et accessoires pour femmes, hommes et enfants. La marque se veut abordable et connectée aux tendances de la mode. Le projet a été soutenu par Initiative Doubs Territoire de Belfort.



En route vers la réussite.

UN MODÈLE QUI TRAVERSE LES FRONTIÈRES

En 2019, les 11 plateformes internationales du réseau ont financé et accompagné 350 projets d'entreprise. Un facteur de développement et de croissance dans des pays au potentiel important.



Khaoula Balti a créé son entreprise KB Flora avec le soutien d'Initiative Jendouba, une des cinq associations du réseau Initiative Tunisie. Elle fabrique des huiles essentielles et des cosmétiques.

Soutenir les dynamiques économiques locales

Depuis 2010, des associations africaines déploient les services et valeurs qui font la force du réseau Initiative France : le prêt d'honneur et un accompagnement sur la durée, depuis l'orientation et la finalisation du business plan jusqu'aux premières années de vie de l'entreprise.

L'action des associations Initiative a un impact concret sur la situation économique et sociale des pays concernés. En 2019, 1 080 emplois ont ainsi été maintenus et créés par les 350 entreprises soutenues.

1 M€

c'est le montant des prêts d'honneur octroyés en 2019 par les associations africaines du réseau Initiative

Dans 53 % des cas, les associations Initiative ont accompagné des projets de croissance. 47 % étaient des créations. En 2019, un nouveau réseau national s'est constitué au Burkina Faso.

Au même titre qu'Initiative Tunisie et Initiative Mali, cette nouvelle fédération nationale assure la promotion des actions menées par les plateformes.

Renforcer les dynamiques partenariales

Initiative France multiplie également les partenariats pour soutenir le développement de son action aux côtés des entrepreneurs. En juillet, un consortium a été monté avec Initiative Tunisie pour appuyer la mise en œuvre du programme En Lien (Entrepreneuriat et Lien social), financé par la Caisse des dépôts tunisienne. Ce programme ambitieux de trois ans, doit permettre aux cinq plateformes tunisiennes de changer d'échelle et de financer plus de 500 entrepreneurs, tout en bénéficiant de l'expertise d'Initiative France.

Le prêt d'honneur, un outil financier qui fonctionne aussi à l'international

L'Observatoire des prêts d'honneur en Afrique, qui associe des acteurs du soutien à l'entrepreneuriat du continent, a publié sa première étude en 2019. Elle révèle que le prêt d'honneur est un nouvel outil financier positif pour l'économie des pays concernés et adapté aux besoins des porteurs de projets. L'accompagnement mis en place pendant le remboursement fait souvent la différence : ce suivi régulier et de proximité montre des résultats positifs en termes de remboursement.

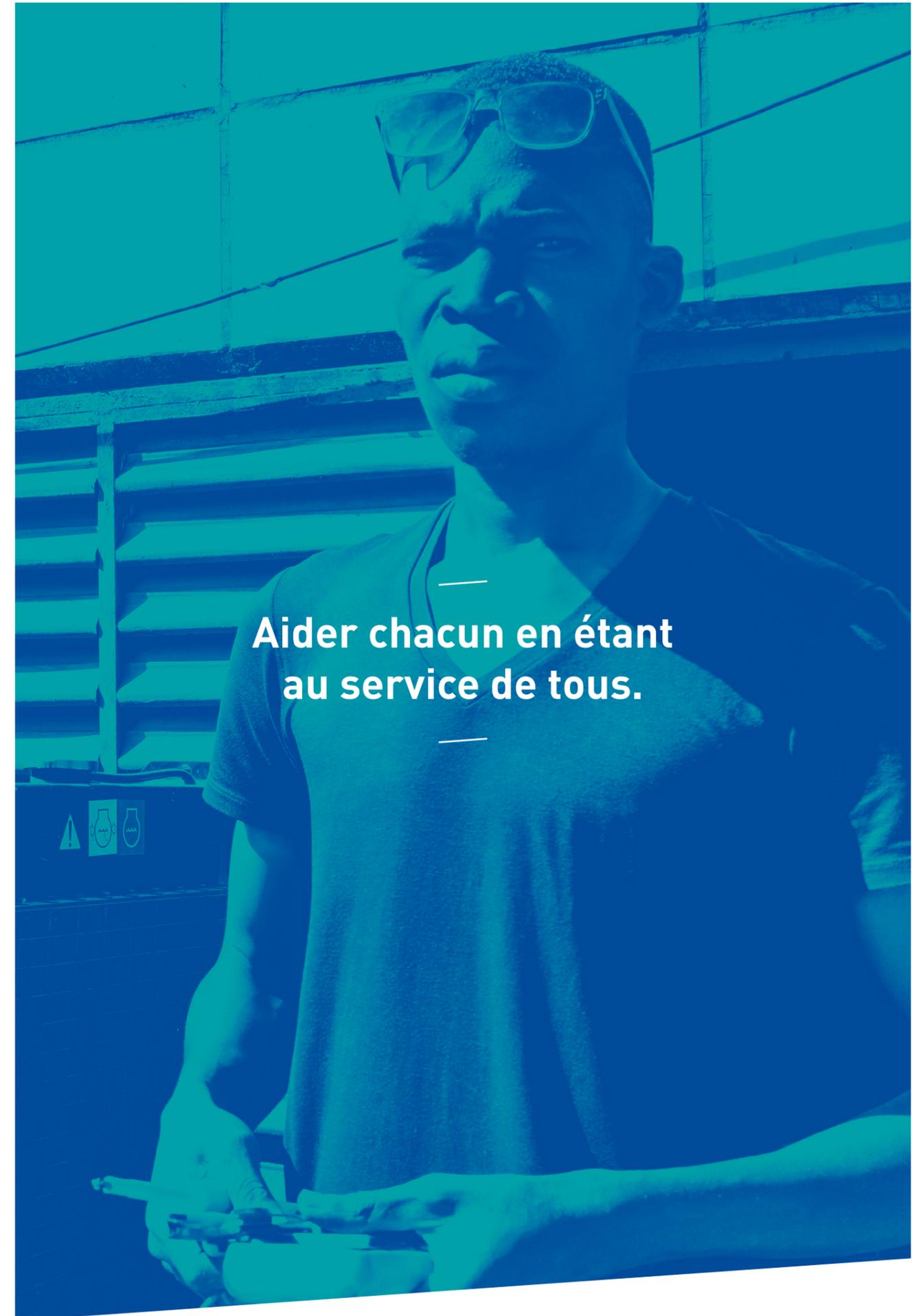
Le potentiel de développement du prêt d'honneur dans ces pays est très important : les prêts engagés en 2019 ne représentaient que 0,022 % de la microfinance en Afrique.

Portrait



Étienne Ouedraogo, électricien soutenu par Initiative Ouagadougou (Burkina Faso)

Au Burkina Faso, Initiative France s'est associée à Schneider Electric pour déployer un programme de financement, de formation et d'accompagnement des entrepreneurs du secteur de l'énergie. 69 entrepreneurs ont déjà bénéficié de ce programme.



Aider chacun en étant au service de tous.

UN SOLIDE RÉSEAU DE PARTENAIRES ENGAGÉS DANS L'ACTION DU RÉSEAU

Le partenariat est une dimension essentielle pour Initiative France. Le soutien financier des acteurs publics - Europe, État, Régions, collectivités locales et Bpifrance - reste un enjeu majeur pour pérenniser et développer son action. L'engagement grandissant des partenaires privés, autour de valeurs fortes et d'objectifs communs, constitue un axe essentiel de développement.

Les banques, partenaires historiques incontournables

Les banques constituent de véritables parties prenantes dans l'action et la vie associative du réseau : 98 % des plateformes entretiennent une relation partenariale avec les banques, lesquelles participent activement aux comités d'agrément (95 %) et aux conseils d'administration (87 %), et contribuent financièrement

à l'abondement des fonds de prêts d'honneur (53 %) et aux budgets d'accompagnement (85 %). Les réseaux bancaires partenaires les plus importants et les plus actifs sont le Crédit Agricole, Banque Populaire, la Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel et le CIC, BNP Paribas et Société Générale.

17 % et 28 %

c'est la part des ressources apportées par le secteur privé respectivement au budget d'accompagnement des plateformes (hors valorisation du bénévolat) et en abondement aux fonds de prêts d'honneur, en 2019

TPE-PME et grandes entreprises fortement mobilisées

Les TPE-PME sont aussi très présentes : en 2019, 6 948 dirigeants de petites et moyennes entreprises ont participé à la vie associative des plateformes, parmi lesquels 3 300 sont d'anciens porteurs de projets financés et accompagnés par le réseau Initiative France.

Les grandes entreprises participent à ce tissu primordial de partenaires nationaux et locaux. Plus d'une centaine d'entre elles sont impliquées au sein du réseau et contribuent par leur soutien au développement des ressources nécessaires.

Les partenariats les plus diffusés dans le réseau Initiative sont : CERFrance, Groupama, EDF, In Extenso, Axa, AG2R La Mondiale, MAAF et Hammerson.

Les grands partenaires privés nationaux



Initiative France

55, rue des Francs-Bourgeois
75181 Paris Cedex 04
Tél. : 01 40 64 10 20
www.initiative-france.fr

Directrice de la publication :
Bernadette Sozet

Ont contribué à ce numéro :
Xavier Bossaert, Gilles Durand,
Camille Ledoux et Fernande Onanda

Conception, réalisation :

Bug Agency

Impression : SB Graphic

Photos : Frédéric Achdou, Saad Alahraa,
Cécile Muzard, Olivier Perrenoud
et Rasca Production
COE-057-06



Ce document est cofinancé par le Fonds social européen, dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



www.initiative-france.fr

Plan d'action Prévisionnel 2020 Initiative Ile-de-France

Conseil d'Administration
30.01.2020

BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS 
proche et engagée


île de
France

Crédit  Mutuel
LA banque à qui parler


Construisons dans un monde qui bouge.

 Initiative
île de france

 
L'Europe
s'engage
en Ile-de-France
Fonds Social Européen
UR de Paris-Seine

Initiative Ile-de-France est cofinancée par
le fonds social européen dans le cadre du
programme opérationnel 2014-2020

Plan d'action 2020 en 4 axes

Plan d'action en 4 axes

1. Développer l'activité d'accompagnement, de financement et d'hébergement du réseau pour les entrepreneurs

- Réunions et formations de professionnalisation
- Fonds régionaux : Croissance et Transmission
- Mobilisation et pérennisation des Partenaires publics et privés
- Centre de ressources

2. Intensifier la notoriété et la visibilité du réseau

- Plan de Communication print, web, média
- Evènementiels : salons, valorisation des entrepreneurs

Plan d'action en 4 axes

3. Animer les Territoires et les publics prioritaires

- Prêt Santé Initiative pour lutter contre les déserts médicaux
- Prêt agri pour favoriser les activités agricoles rurales et urbaines de transformation, de diversification et de commercialisation
- Créatrices d'avenir pour les femmes entrepreneures
- Plan d'action pour l'entrepreneuriat des Quartiers

4. Pérenniser le modèle économique d'Initiative Ile-de-France

- Réflexion sur le financement des actions de professionnalisation
- Poids des fonds publics et du FSE dans le budget
- Développement des financements privés



Détail des 4 axes du plan d'action 2020

Détail des 4 axes du plan d'action

**1 - Développer l'activité
d'accompagnement, de financement et d'hébergement
du réseau pour les entrepreneurs**

Animation des plateformes Initiative et structures d'hébergement (1/3)

Objectifs :

- Professionnaliser les membres du réseau
- Mutualiser les actions entre les 12 PFI et 18 SH
- Fidéliser les structures d'hébergement adhérentes
- Réaffirmation de la promesse Initiative

Actions 2019 Initiative Ile-de-France :

Accompagnement au développement des PFI et SH en lien avec les objectifs des collectivités, de la Région Ile-de-France, et d'Initiative France

→ Professionnalisation des Plateformes Initiative :

- **4 formations** : métier accompagnement/financement, prise de parole en public, communication, analyse des projets de croissance
- **5 réunions des Directeurs**
- **2 conférences des Présidents**
- **Groupes de travail thématiques**
- **Centre de ressources** : informations pratiques, benchmark

Animation des plateformes Initiative et des structures d'hébergement (2/3)

→ Professionnalisation des Structures d'Hébergement : 3 formations – 3 Workshops

- **3 cycles de formation : Mise en place d'une stratégie commerciale pour recruter de nouveaux résidents**
 - ✓ Définition de la Stratégie Commerciale (1/2 journée)
 - ✓ Stratégie de communication auprès de nouvelles cibles (1/2 journée)
 - ✓ Quels outils commerciaux communs développer ? (1/2 journée)
- **3 cycles de rencontres : Monter en compétence sur les questions de coaching**
 - ✓ Séminaire sur les techniques de coaching (1 journée)
 - ✓ Jeux de rôle pour expérimenter les différentes techniques de coaching (1 journée de travail en binôme)
 - ✓ Mise en place d'un coaching in situ de façon supervisée (1 journée)
- **3 séries d'atelier de formation : Acquérir une expertise sur la communication digitale (réseaux sociaux, SEO, etc.)**
 - ✓ Concevoir une stratégie digitale (1/2 journée)
 - ✓ Le contenu éditorial (1/2 journée)
 - ✓ Focus sur 1 ou 2 Réseaux Sociaux (1/2 journée)
 - ✓ Echanges de pratiques et retours d'expériences sur les 3 ateliers de communication digitale (1/2 journée)

Animation des plateformes Initiative et des structures d'hébergement (2/3)

→ Professionnalisation des Structures d'Hébergement : 3 formations – 3 Workshops

- **3 formations sur 3 cycles :**
- ✓ **Mise en place d'une stratégie commerciale pour recruter de nouveaux résidents**
 - Définition de la Stratégie Commerciale (1/2 journée)
 - Stratégie de communication auprès de nouvelles cibles (1/2 journée)
 - Quels outils commerciaux communs développer ? (1/2 journée)
- ✓ **Monter en compétence sur les questions de coaching**
 - Séminaire sur les techniques de coaching (1 journée)
 - Jeux de rôle pour expérimenter les différentes techniques de coaching (1 journée)
 - Mise en place d'un coaching in situ de façon supervisée (1 journée)
- ✓ **Acquérir une expertise sur la communication digitale (réseaux sociaux, SEO, etc.)**
 - Concevoir une stratégie digitale (1/2 journée)
 - Le contenu éditorial (1/2 journée)
 - Focus sur 1 ou 2 Réseaux Sociaux (1/2 journée)
 - Echanges de pratiques et retours d'expériences sur les 3 ateliers de communication digitale (1/2 journée)

Animation des plateformes Initiative et structures d'hébergement (3/3)

- **3 séries de Workshops : Faire évoluer son offre de services pour l'adapter aux besoins et au contexte actuels**
 - ✓ Présentation d'outils concrets (*1/2 journée*)
 - ✓ Echanges de bonnes pratiques et focus sur les nouvelles tendances pour s'inspirer (*1/2 journée*)
 - ✓ Immersion / Visites inter-structures (*1 journée*)

→ **Animation du centre de ressources** : informations pratiques, benchmark, veille juridique et réglementaire

Développement de l'activité du dispositif régional Transmission

Objectifs :

- ➔ Augmenter le nombre de projets éligibles à IDFT : **100 projets régionaux en 2020**
- ➔ Développer la notoriété du dispositif

Actions 2020 Initiative Ile-de-France :

- ➔ Positionnement auprès de l'écosystème Cession / reprise par :
 - la promotion du dispositif dans les salons : SDE, Transfair
 - le partenariat avec : Fusacq, CRA, Reprendre et Transmettre
 - la communication renforcée auprès de nos partenaires prescripteurs
- ➔ Communiqué de presse
- ➔ Gestions de partenariats
Négociations, suivi, conventionnements, communication, bilans d'activité, reporting :
 - Financeurs : Banque Populaire Rives de Paris, Région IDF, Bpifrance
 - Prescripteurs : Institut du Mentorat Entrepreneurial, CRA, Fusacq, les Chambres de métiers, URSCOP

Développement de l'activité du dispositif régional Croissance

Objectifs :

- Augmenter le nombre de projets Croissance Initiative CCI : **45 projets régionaux en 2020**
- Développer la notoriété du dispositif
- Former les chargés de mission des plateformes dans l'analyse des projets

Actions 2020 Initiative Ile-de-France :

- **Sourcing** sur les 3 types de croissance : organique, externe et international
- **Promotion** du dispositif :
 - Reconduite de l'appel à candidature
 - Promotion des entrepreneurs sur les réseaux sociaux
 - Communiqué de presse
- **Gestions de partenariats**
Négociations, suivi, conventionnements, communication, bilans d'activité, reporting :
 - Financeurs : DIRECCTE UT92, Banque Populaire Rives de Paris, CCI Paris IDF, Bpifrance
 - Prescripteurs : Institut du Mentorat Entrepreneurial, CRA, Fusacq, le réseau PLATO, les Chambres de métiers, Banque de France, Conseil National du Commerce Extérieur

Objectifs fonds de prêts régionaux Transmission et Croissance 2020

	Ile-de-France Transmission	Croissance InitiativeCCI
Emplois		
Nombre de projets financés (engagés)	100	45
Nombre de prêts accordés	110	50
Montant moyen par projet (objectifs)	20 000 €	28 000 €
Montant total des prêts d'honneur engagés	2 000 000 €	1 260 000 €
Ressources		
Région Ile-de-France	250 000 €	
Bpifrance	250 000 €	
Banque Populaire Rives de Paris		350 000 €
Revitalisations		70 000 €
Consulaires		100 000 €
Montant total des fonds publics et fonds privés	500 000 €	520 000 €
Remboursements prévisionnels	1 326 715 €	510 367 €
Report du solde n-1	307 511 €	258 786 €
Frais	1 500 €	1 500 €
Solde sur engagements	132 726 €	27 653 €

Mobilisation et pérennisation des partenaires publics et privés

Objectifs :

- Mobiliser les fonds publics et privés pour le réseau en investissement et en accompagnement
- Mener des actions de lobbying politique auprès des institutions
- Valoriser les partenaires à l'échelle régionale

Actions 2019 Initiative Ile-de-France :

- **Animation de la politique régionale Entrepreneur#LEADER Phases 2 et 3 auprès des PFI**
 - Mise en place des outils pilotage et de suivi : conventionnements, reporting
 - Animation et pilotage : suivi des objectifs, communication, comités de pilotage, Hotline, Centre de ressource
 - Gestion des fonds : préparation, ventilation et versement des fonds
 - Actions politiques auprès des élus régionaux
- **Coordination au niveau régional des besoins de dotation et des actions des PFI auprès de Bpifrance** : benchmark des besoins, reporting d'activité, argumentation des besoins
- **Mobilisation du Fonds Social Européen par le réseau** : méthodologie, partage d'expérience
- **Développement et animation des partenariats privés** : recherche de partenaires, pérennisation (reporting d'activité trimestriels, benchmark, communication), mobilisation de fonds de revitalisation

Détail des 4 axes du Plan d'action

2 – Intensifier la notoriété et la visibilité du réseau

Plan de communication 2020

Objectifs :

- Développer la notoriété du réseau et de son offre
- Professionnaliser la communication des plateformes et structures d'hébergement

Actions 2020 Initiative Ile-de-France :

- **Animation web et réseaux sociaux** : site internet, newsletter, Facebook, Twitter, LinkedIn
- **Réalisation d'actions de relations presse régionales**
- **Production d'outils de communication mutualisés et personnalisables** : rapport annuel, roll-up, bannières...
- **Participation et mobilisation des PFI à l'occasion de salons et évènement** : Salon des entrepreneurs, manifestations de la Région Ile-de-France E#L, évènements Bpifrance
- **Organisation d'un évènement régional de valorisation des entrepreneurs Initiative**
- **Déploiement d'appels à projets thématiques**
- **Valorisation des partenariats publics et privés**

Détail des 4 axes du Plan d'action

3 - Animer les Territoires et les publics prioritaires

Déploiement du Prêt Santé Initiative (PSI) #Territoires

Objectifs :

- Augmenter le nombre d'installations pour lutter contre la désertification médicale :
50 projets accompagnés et financés en 2020
- Poursuivre la promotion du dispositif PSI auprès de l'écosystème Santé
- Professionnaliser et accompagner les PFI pour le déploiement de l'offre PSI

Actions 2020 Initiative Ile-de-France :

- **Animation des partenariats financiers** (Crédit Agricole, Bpifrance, Région IDF, Fonds de revitalisation)
- **Intégration** de nouveaux **partenaires de l'écosystème** Santé (ARS Régionale, URPS, Ordres, Syndicats des médecins généralistes, Universités, etc.)
- **Etude des projets** des PFI et suivi des remboursements
- Déploiement de la **communication** et de la promotion du dispositif,
- **Co-organisation d'évènements** locaux
- **Organisation de réunions** locales ou régionales **de professionnalisation**, à destination des :
 - chargés de missions du réseau Initiative et du Crédit Agricole ;
 - partenaires prescripteurs locaux.

Mise en place du Prêt Agricole IDF Initiative(PA IDFI) #Territoires

Objectifs :

- Participer à l'accompagnement de la restructuration économique du secteur agricole dans les zones rurales délaissées
- Favoriser l'installation, le développement et la reprise d'activités agricoles rurales et urbaines : **45 projets financés en 2020**
- Mettre en place une offre d'accompagnement et de financement régionale dédiée aux activités agricoles rurales et urbaines de transformation, de diversification et de commercialisation.

Actions 2020 Initiative Ile-de-France :

- **Recherche financeurs** privés et publics (Crédit Agricole IDF et Crédit Agricole Brie Picardie, Région IDF, Groupama et fonds de revitalisation)
- **Etude de la mise en place d'un fonds de garantie**
- **Partenariats avec l'écosystème** agricole (Chambre Régionale d'Agriculture, Jeunes Agriculteurs, FDSEA, MSA, MiiMOSA, SAFER, GAB, ABIOSOL, etc.)
- **Evènement** de lancement du dispositif
- **Déploiement de l'offre auprès des PFI**

Objectifs fonds de prêts régionaux Territoriaux Santé et Agri 2020

	Prêt Santé Initiative (PSI)	Prêt Agriculture IDF - Initiative (PA IDFI)
Emplois		
Nombre de projets financés	50	45
Nombre de prêts accordés	55	50
Montant moyen par projet (objectifs)	30 000 €	30 000 €
Montant total des prêts d'honneur engagés	1 500 000 €	1 350 000 €
Ressources		
Région Ile-de-France	250 000 €	400 000 €
Bpifrance	250 000 €	
Crédit Agricole Ile-de-France	500 000 €	400 000 €
Crédit Agricole Brie Picardie		400 000 €
Revitalisations	100 000 €	
Autres financeurs		200 000 €
Montant total des fonds publics et fonds privés	1 100 000 €	1 400 000 €
Remboursements prévisionnels	90 000 €	45 000 €
Report du solde n-1	396 231 €	0 €
Frais	1 000 €	500 €
Solde sur engagements	85 231 €	94 500 €

10^e édition de « Créatrices d'Avenir #Publics

Objectifs :

- Stabiliser le nombre de candidatures (300 dossiers)
- Développer les partenariats (financiers et dotations accompagnement lauréates)
- Poursuivre le développement de sentiment d'appartenance des lauréates et finalistes

Actions 2020 Initiative Ile-de-France :

- **Mobilisation des partenaires** : pérennisation des partenariats existants, développement des partenariats privés
- **Promotion du concours** : appel à candidatures 2020, animation site internet et réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram), diffusion newsletter, affiche, relations presse, évènements départementaux, vote pour le trophée du public
- **Accompagnement des créatrices** : mobilisation des plateformes Initiative pour appuyer les créatrices dans la formalisation de leur candidature, expertise des candidatures (jurys), orientation des créatrices vers plateformes Initiative ou autre pour un accompagnement/financement, formation des finalistes au pitch, mise en réseau des lauréates et finalistes (Club), médiatisation entrepreneures, suivi de la mise en œuvre des dotations d'accompagnement des partenaires
- **Organisation de la cérémonie de remise des trophées**

Mise en œuvre de la stratégie pour le réseau en faveur de l'entrepreneuriat des Quartiers (1/2)

#Publics

Objectifs :

- Coordonner au niveau régional la mise en œuvre de la stratégie en QPV des PFI
- Accompagner les PFI dans leur méthodologie
- Développer les partenariats sur la thématique

Actions 2020 Initiative Ile-de-France :

- **Appui à la mise en place de la stratégie QPV dans les PFI**
- ✓ **Conduite de la méthodologie** des actions à mener par les plateformes et recherche de co-financements :
 - Diagnostic territorial des plateformes (réalisation de la fiche de poste type pour l'embauche d'un stagiaire QPV)
 - Création de postes de chefs de projet CitésLab dans les plateformes (réalisation de la fiche de poste type pour l'embauche d'un chef de projet QPV)
 - Renforcement des coopérations avec des acteurs de la politique de la ville
 - Nouveaux parcours d'accompagnement (mise en valeur des actions des plateformes)
 - Appui technique aux réponses aux AAP

Mise en œuvre de la stratégie pour le réseau en faveur de l'entrepreneuriat des Quartiers (1/2)

#Publics

- ✓ **Réalisation d'outils et livrables** à destination des plateformes : annuaire des plateformes ayant engagé des actions en QPV, liste des partenaires potentiels en QPV, outils de communication sur mesure pour les actions des plateformes (invitations aux lancements de dispositifs, bannières web, roll-up à installer dans les associations en QPV, affiches...)
- ✓ Participation aux **comités de pilotage** des plateformes

- ➔ **Communication – évènementiel et sensibilisation**
 - ✓ Communication interne et externe (réseaux sociaux)
 - ✓ Adaptation des éléments de langage liés à la communication sur l'accompagnement et le prêt d'honneur
 - ✓ Sensibilisation des publics prioritaires à l'entrepreneuriat (femmes) : petits déjeuner
 - ✓ Organisation d'un évènement annuel sans étiquette QPV pour valoriser la diversité entrepreneuriale chez Initiative et mieux faire connaître l'écosystème de la création d'entreprise

- ➔ **Partenariat BPI France + Région Ile-de-France pour la stratégie QPV**
 - ✓ Rencontre avec BPI France
 - ✓ Réponse aux appels à projet régionaux et nationaux

Détail des 4 axes du Plan d'action

4 – Pérenniser le modèle économique d'Initiative Ile-de-France

Pérenniser le modèle économique d'Initiative Ile-de-France

Objectifs :

- Diversifier les financements privés de la coordination dans un contexte de raréfaction des fonds publics
- Limiter l'impact du FSE dans le budget
- Assoir l'équilibre budgétaire de la coordination

Actions 2020 Initiative Ile-de-France :

- **Impact des fonds européens dans le budget**
- **Elaboration de pistes de financement privés et modalités de prospection**
- **Exploration des axes de financements publics pérennes et pluriannuels**

Merci à nos partenaires



Initiative Île-de-France et Créatrices d'Avenir sont cofinancés par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020



Construisons dans un monde qui bouge.